

7704849

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 24/06/2022
Retour Préfecture : 24/06/2022



CONSEIL MUNICIPAL D'AMIENS

Séance du 12 mai 2022

PROCÈS-VERBAL

SOMMAIRE DES INTERVENTIONS

Séance du 12 mai 2022

1 - Délégations de vote.....	4
2 - Désignation des secrétaires de séance.....	4
3 - Communications du maire.	4
3.1 - Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Hauts-de-France relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la Société Publique Locale Vallée Idéale Développement. Exercices 2016 à 2020.	5
3.2 - Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Hauts-de-France relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la Société d'Economie Mixte Amiens Aménagement. Exercices 2016 à 2020.	5
3.3 - Point relatif au Pôle Métropolitain du Grand Amiénois.....	5
4 - Procès-verbal de la séance du 7 avril 2022. Approbation.....	21
5 - Décisions du maire. Compte-rendu.	21
6 - Protection Sociale Complémentaire. Débat obligatoire.....	22
7 - Protocole Télétravail et règles de gestion.....	23
8 - Candidature d'Amiens au label Capitale Européenne de la Culture 2028. Appel à projets PERSPECTIVES 2.	24
9 - Animations et Évènements. Subventions. 2ème répartition. Année 2022.....	25
10 - Maison de l'Architecture des Hauts-de-France. Subvention. Année 2022. Convention.....	25
11 - Galerie des Antiquaires. Départ de Monsieur Bruno DEVISME. Protocole d'accord.....	26
12 - Autorisation de programme. Etudes et travaux prévention risques effondrement cavités souterraines. Affectation et autorisations administratives. Année 2022.....	26
13 - Autorisation de programme. Aménagement et gros entretien voiries communales. Affectation des opérations d'investissement. Année 2022.....	27
14 - Autorisation de programme. Reconstruction de la Passerelle Samarobriva. Affectation de l'opération d'investissement. Année 2022.....	28
15 - Autorisation de programme. Service espaces verts. Nature en ville, jardin des plantes et patrimoine arboré. Affectation des opérations d'investissement. Année 2022.	29
16 - Actions de prévention santé. Subventions. Année 2022.	30
17 - Délégation de Service Public. Société Amiénoise de Stationnement. Rapports d'activités. Année 2020.	30
18 - SIP. Acquisition, amélioration de 5 logements collectifs PLUS situés rue Basse des Champs. Participation financière. Convention.....	31
19 - Centrale solaire Vauvoix. Mise à disposition des parcelles dédiées à la compensation des espèces protégées au profit de la société CS Vauvoix. Convention.....	31

20 - Autorisation de programme. Gestion et entretien des cimetières et équipements cinéraires. Affectation de l'opération d'investissement. Année 2022.	34
21 - Associations patriotiques. Subventions. Année 2022.	35
22 - Stade Jean Bouin. Mise en sécurité par comblement des vides. Fonds de concours. Convention.	36
23 - Autorisation de programme. Création d'un tiers lieu dédié à l'éducation. Affectation de l'opération d'investissement. Année 2022.	38
24 - Enfants scolarisés hors de la commune de résidence. Forfait communal. Année 2021-2022.	40
25 - Don de surplus de composantes de repas à l'association Banque Alimentaire de la Somme. Convention.	40
26 - Restaurants du Cœur de la Somme. Mise à disposition de la salle de l'Etoile située 2 rue des Tanneurs. Bail précaire.	41
27 - Vie associative. Subventions. Année 2022. Conventions.	41
28 - Vœu - Questions orales.	42
28.1 - Vœu relatif à l'absentéisme des adjoints aux maires en commissions.	42
28.2 - Question orale relative à l'expression des groupes minoritaires.	50
28.3 - Question orale relative aux violences sexuelles et sexistes dans les milieux de la nuit.	52
28.4 - Question orale sur l'absence d'implication de la ville d'Amiens dans le « contrat de ville climatique » soutenu par l'Union Européenne.	56
28.5 - Question orale sur le vélo à Amiens.	58

La séance est ouverte à 18 H 19.

MME FOURE : Mes chers collègues, je vais vous demander de prendre place. Madame SAVARIEGO veut-elle prendre place ? Merci. La séance est ouverte.

1 - DELEGATIONS DE VOTE.

MME FOURE : Alors, j'ai reçu les pouvoirs de :

M. Pierre SAVREUX	donne pouvoir à	M. Alain GEST
Mme Nathalie VAGNIEZ	donne pouvoir à	M. Renaud DESCHAMPS
Mme Julia BELLINA	donne pouvoir à	M. Renaud DESCHAMPS
Mme Mathilde ROY	donne pouvoir à	Mme Florence RODINGER

MME FOURE : Y a-t-il d'autres pouvoirs qui circulent ? Il n'y en a pas.

DONT ACTE

2 - DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE.

MME FOURE : Alors, comme chaque fois évidemment, on désigne les secrétaires de séance.

M. THEVENIAUD : Madame le Maire je suis encore assis à une place dans le public, sans micro !! Ce n'est pas la première fois.

MME FOURE Monsieur THÉVENIAUD, on va régler ce sujet. On va régler ce souci, ne vous inquiétez pas ! Il n'y a pas de problème. On va trouver une solution. Mais je pense que ce sont les services qui organisent la présence des différents élus dans la salle et donc on va trouver une solution qui soit satisfaisante pour tout le monde.

Alors s'il vous plaît, s'il vous plaît, s'il vous plaît, c'est moi qui préside la séance, donc on n'a pas la parole tant que je ne la donne pas.

Alors, j'en étais à la désignation des secrétaires de séance. Madame GALLIOT est-elle d'accord ? Merci. Monsieur LHERMITTE ? Il n'est pas arrivé. Si ? Je ne le voyais pas, pardon ! Il est là-bas au fond, d'accord. Je pensais que Thomas LHERMITTE était encore au forum qui se tenait au Zénith aujourd'hui, mais merci d'être présent et à l'heure. Donc, tous les deux sont secrétaires de séance. Merci pour eux.

ADOpte A L'UNANIMITE

3 - COMMUNICATIONS DU MAIRE.

MME FOURE : Dans les communications du maire, je vous informe que j'ai reçu un vœu et quatre questions orales que nous évoquerons en fin de séance comme habituellement.

Je vous rappelle dès à présent que notre prochaine séance aura lieu le jeudi 23 juin 2022, à 18 heures, ici même.

Je voulais vous donner une petite information sur les enfants ukrainiens accueillis dans les écoles de la ville. Donc, à l'heure où je vous parle, l'Inspection académique dénombre 5 enfants

scolarisés dans les écoles publiques de notre ville. Ils sont scolarisés dans les écoles suivantes : école maternelle Lesot, école élémentaire Lesot A, école élémentaire Saint-Maurice A, école maternelle Jacques Prévert, école Bord de Somme. Deux enfants sont également scolarisés dans le privé, à l'école Saint-Martin et à La Providence.

Voilà les informations que je tenais à vous donner et j'essaierai de vous tenir informés au fur et à mesure de nos conseils des sujets sur cet accueil des familles ukrainiennes.

DONT ACTE

3.1 - RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES HAUTS-DE-FRANCE RELATIF AU CONTROLE DES COMPTES ET DE LA GESTION DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE VALLEE IDEALE DEVELOPPEMENT. EXERCICES 2016 A 2020.

MME FOURE : On passe maintenant, donc toujours dans les communications du maire, sur les rapports d'observations, donc tout d'abord le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Hauts-de-France relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la Société Publique Locale Vallée Idéale Développement, exercices 2016 à 2020.

Je vous propose de prendre acte du rapport d'observations de la Chambre Régionale des Comptes Hauts-de-France qui vous a été transmis et qui est consacré à la gestion de la Société Publique Locale Vallée Idéale Développement pour les exercices 2016 à 2020.

Je vous précise que ce dossier a déjà été présenté au conseil d'Amiens Métropole lors de sa dernière séance.

Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas, donc nous considérons qu'acte a été pris de ce rapport.

DONT ACTE

3.2 - RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES HAUTS-DE-FRANCE RELATIF AU CONTROLE DES COMPTES ET DE LA GESTION DE LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE AMIENS AMENAGEMENT. EXERCICES 2016 A 2020.

MME FOURE : De la même façon, je vous propose de prendre acte du rapport d'observations de la Chambre Régionale des Comptes Hauts-de-France consacré à la gestion de la Société d'Economie Mixte Amiens Aménagement pour les mêmes exercices, donc 2016 à 2020. Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas, donc nous prenons acte que ce rapport a bien été abordé dans notre conseil.

DONT ACTE

3.3 - POINT RELATIF AU POLE METROPOLITAIN DU GRAND AMIENOIS.

MME FOURE : Comme je vous l'avais indiqué, nous allons maintenant aborder un point relatif au Pôle Métropolitain du Grand Amiénois. Donc, je vais passer la parole d'abord à Pascal RIFFLART, qui est le président du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois, puis je suspendrai la séance pour permettre à Philippe MAGNIER, l'actuel directeur du Pôle, et à Fatima OUADI la directrice du Pôle à compter du 1^{er} juin, de manière à ce qu'on puisse les entendre, puisque je

vous rappelle que seuls les membres de ce conseil peuvent prendre la parole dans notre instance. Donc, avant suspension, je passe la parole à Pascal RIFFLART.

M. RIFFLART : Merci, Madame le Maire.

Je me permettrai aussi de vous demander l'autorisation de laisser prendre la parole aussi après à Jérôme GRANGE et à René ANGER, qui sont discrètement installés au fond de la salle et qui ont deux thèmes importants à présenter dans cette présentation du Pôle Métropolitain et dans cette... comment dirais-je... cette mise à jour d'un certain nombre d'éléments concernant les missions de ce pôle.

Madame le Maire, Mesdames et Messieurs, la coopération et surtout le dialogue entre les 8 EPCI du Grand Amiénois est déjà une affaire ancienne. En effet, le syndicat mixte initial a été créé en 2008 et est devenu Pôle Métropolitain du Grand Amiénois en 2018. Ainsi, avec l'ADUGA, l'agence d'urbanisme, ce territoire de 380 000 habitants dispose maintenant de deux instances de dialogue territoriales.

Les grandes orientations se prennent collectivement lors des conférences des présidents de ces EPCI et lors des bureaux qui sont composés respectivement... qui sont composés de 9 vice-présidents tous issus des territoires concernés. Les décisions politiques qui en sont issues sont prises à l'unanimité. Ce n'est pas une règle absolue, mais c'est une volonté que l'ensemble des décisions soit en effet prises avec le consentement de chacun. Les services, par la suite, déclinent les actions qui découlent de ces décisions collectives. Les commissions enfin thématiques nourrissent les échantent. Ainsi, ces espaces d'échanges francs, directs se tiennent exclusivement entre élus. C'est la base essentielle d'un dialogue ouvert, constructif entre les collectivités.

Les statuts du Pôle prévoient trois compétences : le plan climat dit PCAET, le schéma de cohérence territoriale dit SCOT et enfin l'organisation d'un conseil de développement durable en commun. À cela s'ajoutent les actions d'intérêt métropolitain, tels le développement économique du territoire, l'emploi et l'insertion, l'aménagement durable, la santé, les grands projets, la mobilité, le tourisme et enfin la transition écologique, nous y reviendrons.

Enfin, une commission d'administration générale est présidée par vous-même, Madame le Maire, ce dont je vous remercie.

Le mode de fonctionnement agile du Pôle permet de se saisir de toute opportunité source de développement par de nouveaux financements transversaux.

Tout d'abord, le contrat de relance et de transition écologique, le CRTE, a pu être élaboré en concertation et dialogue. Signé le 3 juillet 2021, ce contrat local avec l'État le classe parmi les cinq plus importants de France. Il n'aurait pas pu s'élaborer sans des échanges réguliers avec les directrices et les directeurs de toutes nos structures.

La circulaire aux maires de novembre 2021, donc une circulaire adressée par Monsieur le Premier Ministre, conforte le CRTE comme le moyen prioritaire de soutien de l'État et de ses agences. Il n'apporte certes pas de moyens financiers conséquents, en tout cas dans l'immédiat, mais assure aux EPCI la priorité d'instruction des demandes exprimées. Ainsi, le CRTE assure au maître d'ouvrage qu'est le Pôle Métropolitain de définir les actions prioritaires du territoire en matière de transition énergétique, ce qui est très large.

Le plan climat PCAET s'est construit en toute transversalité avec les EPCI. Philippe MAGNIER, qui vous détaillera tout cela tout à l'heure, en fut le maître d'œuvre.

Pour atteindre ces objectifs, le contrat territorial, dit SCOT, signé avec l'ADEME entraîne le territoire dans la transition énergétique. Son contrat d'objectifs territorial implique chaque EPCI en établissant une feuille de route qui décline son plan climat suivant un cahier se déroulant jusqu'en 2050. Nous sommes donc chef d'orchestre finalement de ce contrat d'objectifs territorial et notre mission est principalement d'aider et soutenir les EPCI dans la contractualisation qui en découle.

Ce contrat d'objectifs territorial est un appui pour impulser ou renforcer le projet territorial de transition de la collectivité. Il s'inscrit par la suite dans les politiques et stratégies déjà en place sur le territoire : le PCAET, le SCOT, mais aussi les PLU et les PLUI. Le fonctionnement par objectif vise une valorisation de la progression du territoire quel que soit son niveau de maturité initial. Il s'appuie sur une enveloppe globalisée pour la mise en œuvre d'une démarche permettant l'atteinte des objectifs dans la conférence climatique et il donne accès à un accompagnement méthodologique composé des différents référentiels d'actions et d'un appui par les conseillers.

Le contrat fixe la progression à atteindre dans les référentiels, tout cela vous sera détaillé dans l'intervention de Philippe MAGNIER, les moyens à engager, ainsi que les conditions et modalités d'évaluation. Je citerai en exemple le développement des projets de méthanisation. Chacun a pu lire dans la presse les réticences des riverains peu ou pas concernés au préalable, consultés au préalable, pardon. Ainsi, j'ai confié à l'ADUGA d'étudier un schéma métropolitain technique pertinent, ça peut être un peu savant, mais c'est aussi une approche démocratique et par de réelles concertations que nous devons organiser avec finalement toutes les populations qui peuvent se sentir impactées ou concernées par ces méthanisations. Ce document sera proposé d'ici quelques semaines.

Le Pôle sait également se saisir de dispositifs finançant des postes d'ingénierie. Le pôle devient alors le pivot des recrutements aidé. À ce jour, deux développeurs économiques, un chargé de mission mobilité, une chargée de mission territoire d'industrie, une chargée de mission CRTE, une chargée de mission SCOT ont été recrutés depuis juin 2020.

L'autre dispositif agile est celui du groupement de commandes avec le Pôle comme coordonnateur : la réalisation d'un Pass Tourisme, du cadastre solaire et encore d'une enquête mobilité en discussion pour permettre de se coordonner et de réduire les coûts. Une réflexion est engagée sur la création d'une centrale d'achat qui permettrait de simplifier et d'accélérer les démarches administratives.

Pour terminer, le conseil de développement durable en commun est totalement refondé. Il accompagnera d'une démarche nouvelle la prise de décision politique. Ce nouveau mode d'intervention démocratique vous sera présenté par son président, Monsieur René ANGER, qui est, faut-il le rappeler, tout à fait dévoué mais surtout très bénévole.

Si vous le voulez bien, Madame le Maire, je vais maintenant donner la parole finalement aux responsables techniques et administratifs, c'est-à-dire finalement aux grands animateurs de ce Pôle Métropolitain. Dans un premier temps, Philippe MAGNIER nous présentera finalement l'architecture globale de ce Pôle Métropolitain. Dans un deuxième temps, Jérôme GRANGE fera un point d'actualité finalement sur où nous en sommes vis-à-vis du SCOT et puis quels sont les

enjeux stratégiques de ce SCOT depuis en fait l'avènement d'un certain nombre de dispositifs en matière de transition écologique.

Enfin René ANGER. Enfin nous reprendrons la parole avec Philippe MAGNIER et Fatima OUADI, qui est maintenant, qui va être bientôt notre nouvelle directrice, pour faire une présentation la plus exhaustive mais la plus rapide possible, je sais qu'on m'a demandé d'être concis, sur le PCAET qui est un élément indispensable, un outil indispensable à la transition énergétique. Et enfin René ANGER vous expliquera la manière dont il a réorganisé le conseil de développement en commun et quelles seront ses missions à venir.

Voilà, Madame le Maire.

MME FOURE : Merci. Donc, je suspends la séance pour permettre à Philippe MAGNIER de prendre la parole. Je propose à Monsieur GRANGE et à René ANGER de prendre place derrière Fatima OUADI de manière à ce qu'ils puissent disposer d'un micro quand ce sera leur tour de parler. Monsieur MAGNIER, vous avez la parole.

(La séance est suspendue à 18h32.)

MME FOURE : Un problème avec le micro ?

M. MAGNIER : Bonsoir. Donc, effectivement, Fatima m'accompagne et je suis particulièrement satisfait qu'elle puisse prendre ma succession parce que Fatima et moi, c'est une longue affaire, une longue vie professionnelle.

MME FOURE : Parlez plus près du micro pour qu'on vous entende bien.

M. MAGNIER : Voilà.

Donc, aujourd'hui, on est 15 agents au Pôle Métropolitain et sur ces 15 agents, il y en a effectivement 6 qui sont entièrement pris en charge par ailleurs, ce qui nous permet d'avoir donc une masse salariale particulièrement bien contrôlée.

Alors bien sûr, ce qui est essentiel au Pôle Métropolitain, c'est la sensibilité écologique pour cette équipe. Alors, on a un pôle administratif qui est réduit mais solide, et des chargés de mission comme le plan climat, le tourisme et l'économie.

Donc, je passerai ensuite la parole à Jérôme qui nous parlera du SCOT et pour le moment je ne vous en dirai pas plus. Je vous laisse patienter pour parler du plan climat ensuite.

MME FOURE : Alors Monsieur GRANGE, vous avez la parole.

M. GRANGE : Bien. Merci, Madame le Maire. Bonsoir à toutes et à tous.

Donc, il est vrai que vous savez que j'ai le plaisir à la fois d'occuper le poste de directeur de l'Agence de développement et d'urbanisme et, à la demande de Pascal RIFFLART, d'avoir rejoint l'équipe du Pôle Métropolitain en étant mis à disposition pour un petit peu de mon temps comme directeur délégué à la planification territoriale au sein du Pôle Métropolitain.

Le SCOT, qui est cet acronyme parfois qui interroge, il faut avoir à l'esprit que c'est la plus ancienne des compétences qui est transférée au syndicat mixte puisqu'il fut à l'origine de la création de celui-ci en 2008. Et je pense important de rappeler quel est l'intitulé exact de la

compétence transférée par les EPCI au Pôle Métropolitain puisque c'est l'élaboration, ça, ce qui a été fait entre 2008 et 2012, la révision, c'est ce qui a été engagé fin 2018, mais on a connu quelques vicissitudes les années qui viennent de s'écouler, et puis la mise en œuvre du SCOT.

Et cette troisième mission, la mise en œuvre, est essentielle. C'est d'ailleurs elle qui participe à donner un rôle institutionnel à la structure publique maître d'ouvrage du SCOT qu'est le Pôle Métropolitain puisqu'en effet, en tant que garant de la compatibilité avec les objectifs contenus dans le SCOT, le Pôle Métropolitain se voit confier par différentes lois un certain nombre d'obligations et de responsabilités. Je vais juste les rappeler parce qu'il me semble toujours important de le partager.

C'est que le Pôle Métropolitain a rédigé les avis sur les projets de SCOT voisins mais aussi sur les documents de planification que l'on dit de rang inférieur, ce qui ne leur donne pas moins d'importance, élaborés au sein de son périmètre, c'est-à-dire que depuis que le syndicat existe, il a eu à rédiger des avis sur des plans locaux d'urbanisme, des plans locaux d'urbanisme intercommunaux, des programmes locaux de l'habitat, comme celui d'Amiens Métropole, des plans, des plans de déplacements urbains, des plans de mobilité aujourd'hui. Il rédige aussi des avis sur les permis de construire et d'aménager qui font plus de 5 000 mètres de plancher, toujours dans un rapport de compatibilité. Il adresse à la préfète sa position sur les demandes de dérogation aux règles d'urbanisation limitées qui, en l'occurrence, concernent le Grand Roye puisque le Grand Roye et le Moreuillois qui sont dans le périmètre aujourd'hui de révision, mais chez qui le SCOT ne s'applique pas. Et donc, il se voit imposer un principe d'urbanisation limitée. Et enfin, le Pôle Métropolitain siège dans différentes commissions départementales comme la CDAC ou la commission départementale de préservation des espaces naturels agricoles et forestiers.

Donc, il faut avoir à l'esprit que le schéma de cohérence territoriale, c'est un schéma intégrateur de l'ensemble des politiques publiques et se dire qu'il revêt un double visage, puisque c'est à la fois un document de planification qui est opposable aux tiers, dont une partie qui s'appelle le document d'orientations et d'objectifs en son sein et prescriptif et donc c'est ce DOO ou D2O qui s'impose aux documents de planification que j'évoquais précédemment et c'est pour ça que ces documents de planification, comme les permis de construire ou d'aménager de plus de 5 000 m², doivent être compatibles avec les orientations.

Mais c'est aussi un projet de territoire à portée stratégique dont l'élaboration et la révision aujourd'hui imposent sur un bassin de vie une approche prospective et la détermination d'un destin commun. Et je dirai qu'élaborer et puis mettre en œuvre un SCOT, c'est faire vivre de façon continue une scène de dialogue politique également par rapport à ce projet de territoire.

Et je m'autoriserai à dire en tant que technicien qui a eu le plaisir de travailler dans différentes régions de France que je pense qu'il y a lieu de saluer vos pairs qui, visionnaires, ont su, voici 17 ans déjà, avec la création de l'ADUGA à l'époque mais qui précédait celle du syndicat mixte, construire cette scène de dialogue à la bonne échelle qui est celle du Grand Amiénois, c'est-à-dire, pour les élus municipaux d'Amiens et d'Amiens Métropole, celle de l'aire d'attractivité d'Amiens. Et il y a peu de territoires qui ont su s'organiser cette échelle.

Pour illustrer mon propos, à l'échelle des Hauts-de-France, au moment où nous avons à réunir la conférence régionale des SCOT, il y a 49 SCOT dans les Hauts-de-France et simplement 4 dans la Somme, ce qui montre que la Somme, les élus de la Somme ont su, et du Grand Amiénois tout particulièrement, ont su comprendre ce qu'était finalement un schéma de cette nature.

Procéder à la révision d'un grand SCOT en ce début des années 2020, ça signifie d'avoir à construire un nouveau projet collectif qui va avoir à répondre à trois grands défis :

- Celui de piloter les transitions écologiques, énergétiques, numériques, sociales, économiques ;
- Celui de construire un territoire résilient en sachant anticiper et minimiser les risques, les chocs, les stress et savoir rebondir après qu'ils sont intervenus ;
- Et puis celui de se développer dans la sobriété en réduisant la ponction sur les ressources de toutes natures que peut offrir notre territoire.

Ce défi de la sobriété trouve un écho tout particulier depuis le vote de la loi climat et résilience : c'est celui de la sobriété foncière connue sous l'acronyme de ZAN ou le zéro artificialisation nette. C'est un concept qui affirme la nécessité de savoir valoriser les services rendus par la terre et qui affirme que celle-ci n'a pas comme seule valeur d'être dédiée à devenir un foncier urbanisable.

Je pense, en tant que technicien, que l'originalité de la démarche est que la ZAN s'inscrit dans une trajectoire sur 30 ans ; trajectoire comportant deux paliers intermédiaires par décennie. L'échéance finale impose effectivement un changement total de nos pratiques dans le champ de l'aménagement, on l'imagine, mais aussi de la fiscalité, des politiques de l'habitat, et je pense même qu'elle interroge le rapport à la propriété foncière avec peut-être la question du démembrement entre propriété et usage.

Mais pour une fois, et la chose est rare, c'est une loi qui laisse le temps de réfléchir et qui laisse le temps de s'adapter et s'engager, puisque notre calendrier fait que nous avons à préparer ensemble un SCOT qui réponde aux obligations et aux volontés de la loi climat et résilience. S'engager sur le chemin de la ZAN, c'est contribuer, au travers d'une approche complémentaire, à la tenue des objectifs des accords de Paris sur le climat et je dirais que ça me paraît être un mode d'action qui trouve incontestablement une convergence avec le contenu du PCAET du Grand Amiénois qui est en phase de finalisation.

M. MAGNIER : Je vais donc reprendre la parole pour vous évoquer le plan climat. Il y a un certain nombre de projections qui en diront plus que le texte que j'ai sous les yeux.

Il faut savoir que le plan climat, ça fait plusieurs années qu'il est en montage, en travaux. Il a été donc piloté, bien sûr comme d'habitude. Il y a un comité de pilotage qui suit ça qui regroupe des élus et personnalités qualifiées, différentes commissions et des échanges réguliers avec les porteurs de PCAET au département. C'est important, ça, qu'il y ait eu ces échanges pour avoir un plan climat au niveau départemental, porté par plusieurs structures, qui soit quand même assez homogène.

Aujourd'hui, on en est à peu près à 500 personnes qui ont été sollicitées, mais après, je vous parlerai du grand public qui, pour le moment, ne l'a pas encore été.

À l'écran, les objectifs du plan climat :

- Atteindre la neutralité carbone en 2050.

Alors, c'est aussi l'autonomie énergétique qui va de pair et Amiens Métropole et la ville se sont engagées précédemment dans cette démarche et on la retrouve là, sous la forme de la

neutralité carbone, mais sans oublier les vulnérabilités du territoire et de ses habitants. Ce sont deux éléments extrêmement importants puisque le plan climat n'est pas simplement un document ; c'est qu'il s'ancre dans la réalité.

Il y a donc 6 enjeux sur le territoire :

- La réduction de l'énergie dans l'habitat, le tertiaire et l'industrie. Ça, c'est vraiment essentiel, surtout en ce moment où le coût de l'énergie est très, très élevé ;
- Le développement des énergies renouvelables et récupération. On n'a rien inventé, encore une fois, en plein dans l'actualité où on cherche à être autonome en énergie ;
- La mobilité et le transport ;
- La transition de l'agriculture. Enfin un focus particulier sur l'agriculture parce que là du point de vue du plan climat il y a un vrai souci ;
- L'adaptation au changement climatique ;
- La santé et l'alimentation des habitants.

Vue suivante, s'il vous plaît. Voilà. Donc ici, on a beaucoup de difficultés à voir. On est sur les consommations d'énergie, alors les consommations d'énergie par usage et par type d'énergie. L'emportent largement sur le territoire l'industrie, la mobilité et l'habitat. C'est très important. Chacun fait presque 25 % et on voit que le fret, la mobilité fait 21 %, mais on est en deçà de ces principaux consommateurs d'énergie. Et l'étude énergie, bon il n'y a pas de surprise, c'est le pétrole essentiellement, le gaz, l'électricité et, à ce jour, très peu d'énergies renouvelables.

Mais ce qui est intéressant, c'est qu'on passe sur la vue suivante, merci. Alors la vue suivante, ce sont les émissions. Vous avez vu : précédemment, je n'ai pas parlé de consommation d'énergie par le monde agricole. C'est très, très faible, quasiment nul par rapport au plan climat. Par contre, en termes d'émissions, c'est très important. Il faut savoir que l'agriculture sur notre territoire comporte beaucoup d'élevage. La moitié des émissions d'agriculture viennent de l'élevage et l'autre moitié vient des engrais. Les engrais chimiques, ce ne sont pas des choses neutres quand on les met dans le sol et de manière générale, ce n'est pas neutre. Ça agit, ça vit, ça travaille, et on se retrouve, avec 2 % d'énergie consommée, à 27 % d'émissions... voilà. Et quand on rapporte ça donc aux émissions directes et indirectes, c'est l'agriculture et le transport qui arrivent vraiment en tête. Voilà.

On a le rapport entre le transport et l'agriculture qui se stabilise. On est 31 / 27 en émissions directes et bien sûr les émissions indirectes, c'est tous les déplacements qu'il y a à travers le territoire, notamment quand il y a des autoroutes, il y a des véhicules qui circulent dessus et voilà.

Et le reste : industrie, habitat, oui, on est bien, bien derrière.

Mais alors le problème, c'est réduire ces émissions de l'agriculture, surtout l'usage des engrais, faire disparaître les bestiaux, ça peut être un peu compliqué, mais les... voilà. On est essentiellement dans les engrais chimiques.

Ensuite, on a établi des projections de structures énergétiques. Alors bien sûr, ce n'est pas le prix de l'énergie d'aujourd'hui ; c'est le prix d'énergie d'hier qu'on espère retrouver bientôt. Le

diagnostic fait au niveau du plan climat dit que le territoire en est à 970 millions d'euros consacrés à l'énergie. Il y a deux scénarios qui sont classiques : c'est le tendanciel, c'est-à-dire qu'on laisse faire... On laisse faire. C'est le libéralisme total. Et l'autre, c'est le scénario 2050 du Pôle Métropolitain. Et là, si on laisse faire, on est à 2 milliards en 2050 et si on agit on peut quasiment réduire de moitié la consommation, enfin la facture énergétique. Ce qui est important, c'est que si on ramène ça aux ménages, on voit que si on ne fait rien, on va partir vers 7 000 euros par an et par ménage, et si on agit, on peut être à la moitié, donc à 3 500 euros. Voilà. Maintenant, il va falloir agir pour y arriver, mais c'est très important de se rendre compte de ces chiffres-là.

Alors, encore une fois, c'est à date où les enquêtes ont été faites. Ce sont de vrais chiffres. Alors après, ce sont des projections mais le chiffre de départ, le diagnostic, ce sont des vrais chiffres sur la consommation d'énergie qui se répartit, vous voyez, quand même pas mal avec les ménages et les activités parce que dans les ménages on compte le taux de toute la circulation automobile.

La vue suivante, s'il vous plaît. Alors, voilà, ici, c'est un graphique un peu compliqué vu de loin parce qu'on voit quand même un trait rouge, là, qui montre l'objectif du STRADET puisqu'on est compatible forcément avec le STRADET, et en bleu, la grosse partie en bleu, c'est l'éolien. Ce n'est pas une surprise : la région est fortement productrice d'énergie éolienne. Mais le plan climat ne prévoit pas une augmentation du nombre de mâts mais une augmentation des puissances des génératrices d'électricité en haut des mâts. Pour le territoire, il n'y a pas nécessité d'augmenter le nombre de mâts en éolien. Tout ce qui arrive en plus, parce que ça arrive sans arrêt, il suffit de se promener dans la campagne, il y a des chantiers partout, ce n'est pas d'un usage local. Il faut bien avoir conscience de ce sujet. Ensuite, en orange, donc on a la partie orange, au-dessus du bleu, ça, c'est l'énergie supplémentaire qu'on peut tirer des éoliennes en renforçant l'équipement, encore une fois en nombre de mâts constant.

Et au-dessus, c'est le photovoltaïque. Alors, le photovoltaïque, il y en a très peu, mais c'est une énergie totalement gratuite qu'il va falloir développer parce que le photovoltaïque, c'est également source d'emplois parce qu'il faut installer ça sur des tas d'espaces et notamment des toitures. C'est des métiers particuliers. Le problème, c'est de le développer sans aller chercher des photovoltaïques en Chine. C'est ça la grande difficulté.

Autrement, après les autres sources d'énergie sont relativement faibles. Il y a quand même une bonne partie sur le bois bien entendu mais on voit que les projections montrent que l'énergie produite par le bois est quasiment constante. À un moment, quand on arrive dans la projection en 2025, après on est constants, alors que les trois autres, les deux autres énergies en dessous auront progressé.

Donc, le diagnostic, alors il y a encore quelques chiffres, je suis désolé, mais pour vous dire quand même que globalement, sur une base de 2015, on est à 2200 gigawattheures par an. Le gigawattheure, c'est un million de kilowattheures, donc pour ramener à une unité plus commune sur nos factures d'électricité. Et le scénario tendanciel c'est de doubler cette production d'énergie et là, l'objectif du plan climat, c'est d'être à 146 % depuis 2015 en production d'énergies renouvelables globalement.

La vue suivante, s'il vous plaît. Donc, le plan climat s'est effectivement mobilisé pour passer à l'action et devenir exemplaire. Il y a un enjeu extraordinaire. C'est un moyen, je crois, qui est très transversal dans la société, qui permet d'agir.

Donc, le programme d'actions : il y a plus de 500 actions liées aux mesures et puis après il y a quelques exemples très concrets sur la vue suivante.

Donc, par exemple, déployer la démarche « Territoire engagé transition écologique » sur tout le territoire. Alors ça, le territoire engagé, c'est ce que vous avez fait ici sous le nom de Cit'ergie. Alors, ils ont changé le nom, mais c'est exactement la même chose, c'est vraiment la feuille de route. Chaque EPCI doit rédiger sa feuille de route pour aller vers ce que le plan climat prévoit, donc la transition énergétique avec des...

Je vais passer à l'action, je passe rapidement, je ne vais pas rentrer forcément dans le détail, mais le défi pour tous, c'est, encore une fois, être associé au maximum à la population. Cela ne peut pas se faire à quelques-uns cette affaire-là.

Et pour l'agriculture, il faut... Alors les pratiques agro-écologiques, c'est facile à dire mais les études montrent que pour passer au bio, par exemple, c'est 30 % de rendement en moins. Donc, ce n'est pas rien. C'est un sujet extrêmement délicat. Alors, l'alimentation locale et de qualité, bien entendu, mais encore faut-il que les agriculteurs puissent en vivre. C'est un sujet extrêmement compliqué sur lequel il faut s'y mettre très rapidement avec les professionnels.

Et puis les friches, je dirai : les friches, il faut les reconquérir. Il y a trop de friches qu'on oublie et des dents creuses dans certains villages qu'on oublie facilement pour s'installer.

Ensuite, sur les bâtiments, les habitations et les équipements publics, il faut absolument rénover. Il faut absolument isoler. On parle de plan de rénovation, c'est un objectif, mais l'isolation est déplorable aujourd'hui par rapport aux objectifs et il apparaît de plus en plus ce qu'on appelle les matériaux bio-sourcés. Ça commence à venir petit à petit parce que des grands noms de la cimenterie font maintenant des matériaux bio-sourcés, donc on voit qu'on avance.

Et l'éclairage public, il faut mettre des leds partout. C'est aussi simple que ça. Voilà. Et équiper les bâtiments publics de panneaux photovoltaïques, comme les privés. Les leds, ce sont des rentabilités très, très rapides.

Donc, les échanges, on a encore quelques vues... Oui, j'oubliais quelques vues, là. Le partage des voitures effectivement sur la mobilité. Il commence à y avoir des aires de covoiturage dans le département mais qui sont malheureusement bien vides. Par endroits, on retrouve dans certains terrains proches d'autoroutes, on voit toujours à l'entrée d'Amiens Nord de l'autoroute A16, il y a toujours quelques voitures de garées là, mais ce n'est pas une aire organisée, mais ça fonctionne. Voilà.

Bien sûr, le développement économique ne doit pas être écarté, mais il faut qu'il soit en plein dedans, on en a besoin. Tout à l'heure, je parlais des panneaux photovoltaïques. Voilà, le développement économique pourrait se faire autour de ça.

Alors faire mieux avec moins, ça, c'est toujours la même chose, notamment un sujet que je connais un peu : c'est la ressource en eau. On voit bien en ce moment ce qui se passe, là, mais il va falloir gérer dans le temps cette ressource en eau. Alors, pour le moment, on voit peu d'agriculteurs qui arrosent, mais si ça continue, ça va se mettre à beaucoup arroser et les nappes sont fortement sollicitées.

Et ensuite tout ce qui est qualité de vie, améliorer les émissions, le chauffage bois. C'est un point important. Le bois, c'est bien s'il est brûlé dans de bonnes conditions. En clair, les cheminées à foyer ouvert sont totalement à proscrire. Ça a un rendement catastrophique et ça émet énormément de poussière, énormément de fumée. Paris, par exemple, a ce souci-là parce qu'il y a eu beaucoup de cheminées. Les Parisiens se sont beaucoup équipés en cheminées et ils ont maintenant ce souci d'émissions. Voilà.

Le réseau de chaleur, si on est dans une grande ville, c'est un sujet important. J'ai l'impression que cet été on y pensera un peu plus. Voilà.

Le plan climat a été transmis à l'autorité environnementale et à la DREAL. Donc, on a recueilli les observations de la DREAL, donc la MRAE, la mission régionale de l'autorité environnementale. Alors, le bureau du Pôle Métropolitain en sera saisi lundi. Il n'y a rien de dramatique dans ce qui est mis là, et il y a ce qu'Amiens Métropole doit produire, un plan air et une note d'opportunité sur la création d'une zone de faibles émissions pour la mobilité. Donc ça, l'autorité environnementale nous le réclame. Il faut savoir que les choses avancent de ce côté-là.

La concertation est importante. On a tout à l'heure parlé de 500 personnes. Depuis 2019, il y a de la concertation sur le plan climat, des ateliers. Chaque année, il y a eu au moins une à deux manifestations avec des personnes d'horizons différents qui ont été associées à l'élaboration de ce plan climat. Mais il faut aller beaucoup plus loin. Il faut aller beaucoup plus loin, donc on a prévu des moyens de communication à la rentrée pour associer parce que maintenant, quand le plan climat va être mis à la consultation du public, ce n'est pas une enquête publique, c'est une mise en consultation du public et je pense que vers octobre, par-là, on commencera à organiser des manifestations pour faire connaître le plan climat pour que chacun puisse donner son avis.

Enfin, on a doté les EPCI d'une plateforme numérique qui permet de suivre ces actions, de voir l'évolution et qui permet, à partir d'une action donnée, de calculer le gain en émissions de CO₂. Voilà.

Un point important sur la consultation publique, c'est le Conseil de développement en commun qui va s'en saisir et je laisse la parole à René ANGER sur ce sujet.

M. ANGER : Bien. Donc, le Conseil de développement en commun. D'abord, pourquoi un Conseil de développement durable en commun ? Parce que c'est une compétence, comme ça a été rappelé, qui a été transférée par les intercommunalités au Pôle Métropolitain. Alors, l'obligation est faite aux communautés de communes de plus de 50 000 habitants d'avoir un Conseil de développement, mais au moment où le Pôle métropolitain a été mis en place, cette obligation était pour les communes... sur les intercos de plus de 20 000. Donc en fait, toutes les intercos du Pôle métropolitain ont trouvé pertinent de transférer cette compétence au Pôle. Ce qui est d'autant plus pertinent qu'en fait les compétences du Pôle rejoignent les sujets sur lesquels un Conseil de développement doit émettre un avis, en particulier sur les documents de planification, sur le SCOT, sur le PCAET. Donc, il y a à la fois une opportunité et du sens dans la mesure où les compétences sont liées.

Alors, un Conseil de développement, ça sert à quoi ? Je l'ai évoqué : ça sert à donner un avis sur les politiques publiques, notamment les politiques publiques de moyen / long terme sur les documents de planification. Ça sert à être le relais d'expression citoyenne et surtout ça se veut porteur d'une méthode qui est de mêler l'expertise technique des organismes ou des experts à l'expertise d'usage et des citoyens.

Et donc c'est pour répondre à cette volonté-là que le Conseil de développement durable du Grand Amiénois a été reconfiguré. Alors, il a été reconfiguré pourquoi ? Il a été reconfiguré parce que l'ancien Conseil de développement qui avait été mis en place au niveau d'Amiens Métropole, mais qui ensuite avait été transféré au Pôle, a fini par se déliter, faute probablement d'avoir suffisamment de grain à moudre, mais en tout cas, l'idée, c'était que le conseil de développement avait bien fonctionné au moment de l'élaboration du SCOT précédent, mais qu'ensuite il y avait eu moins d'enthousiasme.

Donc, il se trouve qu'on a constaté, Pascal RIFFLART a constaté, à l'automne 2021, que le Conseil de développement n'était plus en situation de se réunir, de travailler et surtout de se mettre en conformité avec le nouveau cadre réglementaire qui impose des règles de parité absolue des membres et d'une représentation la plus fidèle possible des classes d'âge et des catégories socio-professionnelles du territoire. On en était loin, donc il a fallu repenser une organisation qui permette d'être le plus fidèle possible à l'esprit des textes.

Donc, un groupe de travail a été mis en place, qui a fait des propositions, lesquelles propositions ont été adoptées par le conseil syndical du Pôle Métropolitain et prévoient une nouvelle composition. Donc, si on pouvait m'avancer le PowerPoint. Si vous ne pouvez pas, je ferai sans. Donc, en fait, avec différents collègues qui permettent de mêler cette expertise technique à cette expertise d'usage.

Alors, il y a une représentation des intercommunalités qui est appelée justement territoire expert d'usage, donc avec des représentants pour les 7 EPCI, de 4 représentants et de 8 pour Amiens Métropole. Donc, pour satisfaire au principe de parité et de respect des classes d'âge, même si on n'y est pas absolument mais ça représente un progrès, c'est parité absolue bien évidemment mais en même temps la moitié de plus de 45 ans, l'autre de moins de 45. On a pris ce critère-là pour éviter d'avoir uniquement une polarisation sur des inactifs. Donc ça, c'est le premier collègue : territoire expert d'usage désigné par les intercos.

Il y a un deuxième collègue qui s'appelle transition, qui est en fait un collègue qui rassemble les acteurs du développement durable. Alors là-dedans, vous avez les établissements consulaires, la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire, le Conservatoire des sites. Vous avez Terre de Liens, l'Île aux Fruits. Bon, il y a un certain nombre d'organismes, la Maison de la culture, donc qui sont des acteurs du développement du territoire et qui pourront nous apporter leur expertise.

Si bien que quand il s'agira de donner un avis aussi bien sur le PCAET que sur le SCOT, il y a un troisième collègue qui s'appelle collègue citoyen. Alors celui-là, ce n'est pas le plus facile à mettre en place puisqu'en fait il est l'émanation d'un tirage au sort sur les listes électorales. Alors, ce qui se passe, c'est qu'en fait on tire au sort. Chaque EPCI tire au sort une commune et sur la liste de cette commune, on tire au sort des membres qui doivent répondre à des critères d'âge et de parité, et on demande aux intéressés s'ils veulent bien participer au Conseil de développement. Donc, la démarche est en cours, les intercommunalités ont été saisies. Et ce collègue citoyen sera complété par un appel à candidatures public qui permettra d'ajuster le curseur parce qu'on est sûrs de faire le tirage au sort ; on n'est pas sûrs de la réponse de nos concitoyens. Il faut dire que c'est un peu compliqué parce que, comme il a été rappelé tout à l'heure, on est dans des conditions où l'indemnisation est vraiment très courte, y compris sur les transports, et donc pour des actifs, c'est peut-être un peu compliqué.

Donc, l'enjeu qui est le nôtre, c'est de mettre en place un outil qui soit à la fois utile, qui permet de faire remonter les points de vue, de confronter les points de vue. En même temps ce serait

trop lourd pour les membres, sinon ils vont nous lâcher en route. On ne sera pas plus malins que nos prédécesseurs. Donc, d'où l'idée de limiter au maximum les assemblées plénières, bien qu'elles soient deux par an, pas plus, à des formats qui permettent à des gens qui sont en activité d'y participer, format 18-20 heures, plus ensuite un moment convivial, et le reste du temps d'avoir des groupes de travail, j'y reviendrai, et surtout une plateforme d'échange numérique qui permet de travailler sur des documents partagés en ligne, donc qui est moins contraignante en termes de présence.

Alors quatre ateliers, j'en terminerai là :

- Un atelier développement durable qui, au fond, est l'atelier qui est le support de travail de la réflexion sur le PCAET ;
- Un atelier, j'allais dire espace, qui est l'atelier support de la réflexion sur le SCOT ;
- Un atelier attractivité identité solidarité qui est une manière de réfléchir à comment on peut créer du lien et de la visibilité pour le Pôle Métropolitain, dont il faut convenir qu'il n'est pas encore massivement connu par nos concitoyens, donc voilà ;
- Et un dernier atelier qui est un atelier sur la démocratie de proximité qui est une réflexion sur l'articulation, parce que le problème se pose partout, d'ailleurs le CESER Hauts-de-France pose la question, s'est saisi là-dessus aussi : c'est comment on articule les différents élus de démocratie de proximité. Il est hors de question pour nous d'aller faire le boulot des autres et en même temps on ne peut pas non plus les ignorer. Donc, la question de cet atelier, c'est comment on trouve des voies et moyens pour être utiles et un peu organiser les lieux de débats.

Voilà, j'espère avoir été assez complet sur un sujet qui n'est pas simple.

MME FOURE : Merci. Il n'y a pas d'autres intervenants, Pascal ?

M. RIFFLART : Écoutez, non.

MME FOURE : Non. Mais je... non, je...

M. RIFFLART : On peut continuer, Madame le Maire, si vous voulez.

MME FOURE : Y a-t-il des questions, des observations, des prises de parole ? Madame THÉROUIN.

MME THEROUIN : Oui. Bonsoir à toutes et à tous et merci aux intervenants. C'est toujours instructif pour nous, membres de l'opposition, parce qu'on n'a pas accès aux débats passionnants du Pôle Métropolitain.

Alors, c'était vraiment intéressant de pouvoir entendre qu'il y a trop peu d'énergies renouvelables sur notre territoire, que l'agriculture, il faut la transformer et que les transports, il va falloir aussi les transformer puisqu'agriculture et transports émettent énormément de gaz à effets de serre et sont toxiques pour notre territoire.

Heureuse d'entendre aussi que le Conseil de développement en commun va se réactiver et avoir une feuille de route.

Je voudrais savoir, d'une part, si... enfin quels sont les liens entre l'ADUGA et le Pôle Métropolitain fort de ces 15 agents. Donc ça, c'est très bien. C'est une bonne nouvelle qu'on ait 15 agents pour travailler sur l'avenir de notre territoire, pour transformer et pour aiguiller les élus que nous sommes aussi à la ville et à la métropole. Et je voulais savoir si vous avez la possibilité de faire des formations pour les élus d'Amiens Métropole parce qu'apparemment 0 artificialisation nette, ils n'ont pas très bien compris l'interprétation.

MME FOURE : La parole est à Bruno BIENAIMÉ.

M. BIENAIME : Moi, je ne vais pas répondre à Madame THÉROUIN. Je voulais juste poser une question à Pascal. Ça concerne la partie agricole. Est-ce que vous avez, dans votre dispositif, des établissements agricoles ou est-ce qu'éventuellement vous seriez intéressés par le fait que des structures publiques puissent venir participer à vos travaux ?

MME FOURE : Alors...

M. RIFFLART : Je vais répondre ou...

MME FOURE : Pascal RIFFLART.

M. RIFFLART : Oui.

Pour Émilie THÉROUIN, sur le lien entre le Pôle et l'ADUGA. Je pense qu'on l'a déjà, là. Dans sa présentation initiale, Jérôme GRANGE a bien souligné quelle était sa mission en tant que directeur de l'ADUGA dans le suivi et dans l'organisation du SCOT. Moi, j'ai demandé à Jérôme GRANGE, qui était donc directeur de l'ADUGA, d'être aussi finalement responsable au sein du SCOT, c'est-à-dire qu'il a vrai poste, ce n'est pas simplement une convention de collaboration. C'est-à-dire qu'il a une mission, il a un cinquième de son temps qui est maintenant dédié au Pôle, puisque la compétence SCOT, c'est le Pôle. Donc évidemment, nonobstant le fait qu'il y ait une proximité permanente puisqu'on a un travail en commun, on a une mise en commun des ressources et puis on travaille sur un plateau unique et bon, dans le quotidien, ça ne se pose même pas, ce type de question, si vous voulez. Après, sur le plan du formalisme, encore une fois, si Jérôme GRANGE est là, ce soir, pour présenter le Pôle Métropolitain, ce n'est pas pour rien.

Deuxièmement, concernant la formation, je suis désolé, mais on n'a pas les moyens humains ni le temps nécessaire pour pouvoir organiser des formations d'élus, quoi, et puis ce n'est pas notre mission première. Après, on est là aussi sur des questions d'urbanisme. Donc, je pense qu'après il appartient à chaque élu, s'il veut vraiment se former sur les questions d'urbanisme, d'aller chercher les formations là où elles sont et ce n'est pas ce qui manque. Je dirai simplement qu'on a organisé un séminaire, par exemple, sur les friches, avec un certain nombre d'intervenants, dont Benjamin GRIVEAUX. Je pense que j'avais invité d'ailleurs des élus de l'opposition. Bon. Donc, en un an et demi de temps, c'était un temps très, très, très, très conséquent, ce séminaire. Il a abouti à pas mal de choses, et donc voilà, je ne peux pas faire plus que d'inviter des élus de l'opposition. Bon.

Après, comme il a été précisé dans mon propos préalable, le Pôle Métropolitain, c'est une structure d'exécutif, ce n'est pas une... Enfin on est presque dans un huis clos quoi, je l'ai un peu sous-entendu, c'est-à-dire que chaque EPCI, quelle que soit son orientation politique, et Dieu sait sur ce territoire qu'elles sont parfois diamétralement opposées, il y a une convergence en tout cas sur la nécessité de travailler ensemble et sur ces grands schémas qui sont plutôt

des schémas très fondamentaux que sur des prises de position politiques. Donc là, je ne peux pas vous donner plus de renseignements là-dessus. Maintenant, je vous invite à bien surveiller vos invitations quand vous les recevez et vous serez les bienvenus dans tout ce que nous pouvons organiser.

Après, rien ne vous empêche quand même de passer au niveau du Pôle et de l'ADUGA. Les bureaux sont ouverts. Il y a toute une documentation qui est à votre disposition. Et rien ne vous empêche non plus, par le biais du Conseil de développement durable en commun, c'est pareil, d'être aussi acteurs au niveau de la participation de certains collègues.

MME FOURE : Et sur la question de Bruno BIENAIMÉ ?

M. RIFFLART : Oui. Alors, Bruno, c'est le dernier volet. Évidemment, on n'a pas détaillé l'ensemble de la composition des collèges, mais il est évident qu'ils apparaissent dans ces institutionnels de l'alimentation ou de l'agriculture. Ils apparaissent évidemment dans la composition, enfin du je ne sais plus quel conseil... c'est lequel ? Voilà. Donc dans le collège transition. Peut-être tu peux en dire un mot sur qui a été interpellé, qui a répondu.

M. ANGER : Oui. Dans le collège transition sont prévues évidemment la chambre d'agriculture mais également la structure polytechnique UniLaSalle en termes d'expertise à la fois sur le numérique et sur le monde agricole, mais la composition du Conseil de développement avec ses membres qui vont voter les avis n'épuise pas les acteurs qui peuvent y participer. C'est-à-dire que peuvent participer au groupe de travail, outre les membres, les membres associés. Effectivement, le monde agricole y a forcément sa place dans l'atelier identification et valorisation de la ressource. Donc là-dessus, il y a à la fois tous les acteurs de l'énergie qu'on doit retrouver, mais qu'on ne peut pas mettre comme membres parce que sinon il faudrait faire un conseil à 200, mais qui seront informés. Donc, d'où l'idée d'avoir une plateforme numérique ouverte qui permettra à des non-membres de participer aux travaux, d'y contribuer et d'être informés sur ce qu'on fait.

MME FOURE : Merci. Margaux DELÉTRÉ.

MME DELETRE : Oui. Merci, Madame le Maire, et bonsoir à toutes et à tous. Juste une précision pour Madame THÉROUIN, pour lui indiquer que le 7 février dernier, nous avons également organisé une réunion à destination de l'ensemble des élus d'Amiens Métropole pour les informer sur la structuration, sur les outils du PCAET, sur l'outil qui sera également à disposition des communes et qu'on évoquait précédemment, pour évaluer le suivi des indicateurs et que je crois qu'elle n'était pas présente mais nous avons invité tous les élus de l'opposition.

MME FOURE : Merci. Oui, Madame THÉROUIN.

MME THEROUIN : Comme je suis mise en cause sur mon agenda, je vais m'expliquer. Alors moi, j'ai un travail. Je ne suis pas élue à 100 %, donc j'ai un travail à 100 % et aux heures où vous faites vos réunions, vos séminaires, je travaille, donc désolée. Et en effet, alors notre collègue Julien PRADAT représentait l'opposition brillamment, donc il n'y a pas de...

En tout cas, moi, je lis attentivement toutes les publications de l'ADUGA et je les trouve passionnantes et je pense que ce serait intéressant que beaucoup d'élus puissent, enfin plus d'élus puissent en prendre connaissance parce que les travaux de recherche, les travaux de l'ADUGA, d'urbanisme et de projection nous aident à prendre des décisions en tant qu'élus et d'avoir des visions d'avenir plus loin que le bout de notre mandat ou notre prochaine réélection

ou notre élection à laquelle on va se positionner prochainement, alors qu'on est déjà élu, etc., etc., j'en passe et des meilleurs.

En tout cas, merci des invitations pour les séminaires, mais c'est vrai que c'est difficile pour un certain nombre d'élus, alors pas que l'opposition, j'imagine, de se rendre disponibles à des horaires de travail.

MME FOURE : Madame THÉROUIN, vous n'étiez pas du tout mise en cause de ce point de vue parce que chacun fait comme il peut et chacun a des obligations et voilà. Il y a simplement des invitations qui sont données et Margaux DELÉTRÉ voulait juste préciser que cette invitation n'était pas destinée qu'aux élus de la majorité mais à l'ensemble des élus, ce qui est complètement normal parce que de toute façon on se rejoint sur un certain nombre de constats dans ce domaine.

D'autre part, je voulais vous dire que beaucoup d'élus s'intéressent aux publications de l'ADUGA bien sûr et de très nombreux élus sont très informés, très bien informés du 0 artificialisation parce qu'on en parle très régulièrement dans bon nombre de réunions que nous avons et c'est bien normal parce que c'est vraiment l'objectif, un objectif prioritaire.

Enfin, je voulais préciser que nous avons voté, dans le mandat précédent d'ailleurs, tant à la ville qu'à la métropole, une délibération pour veiller à être, enfin pour en tout cas prendre la décision d'être autonomes énergétiquement à l'horizon 2050, preuve s'il en était besoin qu'évidemment nous avons une vision qui va bien au-delà de la durée d'un mandat parce que quand on parle d'un territoire, quand on parle d'environnement mais aussi quand on parle de tous les sujets qui nous occupent prioritairement dans cette assemblée, on ne se cantonne pas à l'horizon électoral d'un mandat mais on va bien au-delà évidemment parce qu'on sait très bien que les décisions qu'on prend à l'instant où nous sommes ont une incidence sur l'avenir bien plus lointain, et donc nous sommes conscients de nos responsabilités et nous travaillons non pas seulement pour nous mais pour nos enfants et petits-enfants.

D'autres remarques ? Oui, Monsieur GRANGE.

M. GRANGE : Juste en complément de ce que disait Pascal RIFFLART, là, je prends ma casquette ADUGA : c'est pour dire que depuis l'origine, celle-ci est considérée comme une maison commune des communautés du Grand Amiénois et que donc évidemment la porte est ouverte. Nous avons fait le choix depuis l'origine, bien que l'ADUGA soit une des plus petites agences d'urbanisme de France, d'avoir un documentaliste qui notamment est à votre disposition pour faire des dossiers documentaires sur des thématiques.

C'est vrai que nous ne sommes pas un organisme de formation, mais en revanche Pascal RIFFLART faisait référence aux séminaires. Alors, c'est vrai qu'ils sont organisés dans la journée, un du 1^{er} juillet de l'année dernière sur les friches, et on en avait organisé un également le 25 novembre dernier sur la ZAN. Et vous pouvez télécharger les actes de ce séminaire sur la ZAN sur le site de l'agence, sachant qu'on l'a imprimé mais qu'on manque de temps en ce moment pour vous l'adresser à tous.

Et enfin, je me permets, Madame le Maire, juste pour vous informer que lundi 23 mai, à l'amphithéâtre Cavaillès, nous organisons la première conférence du SCOT du Grand Amiénois en accueillant Julien DOSSIER, qui est un spécialiste de la question de la transition écologique, qui est l'inventeur de la fresque écologique qui s'inspire de la fresque présente au Palazzo communal de Sienne sur les effets du bon gouvernement et qui est une façon de se projeter

dans l'avenir. Et donc, Julien DOSSIER sera en conférence sur le thème « Vers la décarbonation du Grand Amiénois à l'horizon 2050 », amphithéâtre Cavaillès, de 18 heures à 19 h 30, lundi 23 mai.

MME FOURE : Merci pour cette information. Marie-Laure DERIVERY.

MME DERIVERY : Merci, Madame le Maire. Merci, Monsieur le Directeur de l'ADUGA. J'ai beaucoup aimé votre expression « le défi dans la sobriété » avec justement la ZAN et vous nous avez évoqué l'idée du démembrement à la propriété foncière. Alors le démembrement, donc l'usus, le fructus et l'abusus. Et j'aimerais que vous nous éclairiez sur cette idée de démembrement de l'abusus.

M. GRANGE : C'est vrai que c'est quelque chose qui surprend souvent dans notre culture française puisqu'effectivement la pleine propriété est un des grands acquis de la Révolution Française. Mais il est vrai qu'on voit en même temps qu'il y a des travaux d'économistes qui datent du XIX^e siècle sur la question de la constitution de la rente foncière et donc de tout ce que ça entraîne sur les phénomènes de déséquilibres territoriaux et d'accès ou non-accès.

Quand je disais tout à l'heure qu'il y a sans doute une réflexion... C'est pour ça que je pense que la question de la ZAN n'est pas un sujet sur lequel s'écharper parce que je crois que c'est vraiment la nécessité de mettre beaucoup, beaucoup d'intelligence collective pour réinterroger nos pratiques.

Et c'est vrai que pour le foncier, et je pense qu'en priorité... Alors, il y a déjà des actions qui sont conduites sur ce démembrement pour rendre possible l'accès au logement à des ménages modestes en faisant que l'acquisition du foncier dans la part globale du logement soit décalée dans le temps. Mais il me semble, en tout cas dans les réflexions conduites par les urbanistes et par les élus, en l'occurrence pour moi qui suis Savoyard d'origine, la Haute Savoie a mis dans ses SCOT le fait de ne plus céder, vu la pression à proximité de Genève, en fait de ne plus céder la totalité du foncier mais de ne céder que le droit d'usage et donc conserver finalement. Et je pense que pour le développement économique, ça peut être peut-être une... parce qu'on est finalement sur des fonciers qui sont très largement subventionnés par la collectivité publique et il y a un moment où entre des bilans d'opérations d'aménagement, qui ont leur logique et pour lesquelles il faut des ressources, en même temps pour la collectivité, qui a si longuement travaillé à l'aménagement de ces fonciers, s'en dessaisir pour des montants très inférieurs finalement au prix de sortie, on peut se demander si être dans des logiques de bail emphytéotique, de bail à construction, de bail avec occupation d'usage temporaire, en général on se dit que le monde économique ne l'accepte pas, mais n'oublions pas que l'essentiel de l'industrie de la pêche à Boulogne-sur-Mer fonctionne bien sur des occupations temporaires du domaine public.

MME FOURE : Je précise d'ailleurs qu'on expérimente un certain nombre d'outils de cette nature avec notamment le bail réel et solidaire. Un article a été publié dans la presse locale il y a quelques jours sur la mise en œuvre de cette mesure qui permet à des ménages, à des familles de classe moyenne, je vais dire, d'accéder à la propriété alors qu'autrement ils ne pourraient probablement pas le faire. C'est ça aussi l'un des intérêts bien entendu.

Est-ce qu'on arrête là sur le sujet du Pôle Métropolitain ? Pascal RIFFLART ?

M. RIFFLART : Tout à fait, Madame le Maire. Je vous remercie de nous avoir donné cette petite fenêtre pour...

MME FOURE : Non. Mais c'était...

M. RIFFLART : Pour parler de ces sujets...

MME FOURE : Je pense que c'était important que l'ensemble des élus d'Amiens soient informés de l'existence du Pôle Métropolitain et surtout des sujets sur lesquels il travaille parce qu'en effet il n'y a que quelques élus d'Amiens qui peuvent participer aux travaux du Pôle Métropolitain. Donc, je remercie Pascal RIFFLART qui est engagé fortement sur le sujet. Je remercie Philippe MAGNIER qui va prendre une retraite bien méritée dans quelques semaines maintenant, Madame OUADI qui va lui succéder, Monsieur GRANGE qui, lui, va continuer bien entendu. Et je remercie aussi particulièrement René ANGER parce qu'il est impliqué dans le Conseil de développement depuis des mois. Il y passe beaucoup de temps, je le sais, et il le fait totalement bénévolement, donc je voulais le signaler. Ça n'étonnera personne qu'il soit dévoué à l'intérêt général de notre territoire mais ça méritait en tout cas d'être souligné publiquement ce soir.

Donc, merci à vous et puis donc vous pouvez nous quitter, vous pouvez bien sûr rester assister dans le public à nos travaux, mais vous êtes autorisés à nous quitter si vous avez d'autres engagements, ce qu'on comprendrait bien volontiers.

(La séance est reprise à 19h25.)

MME FOURE : Alors, la séance est reprise. J'en profite aussi pour un petit clin d'œil particulier puisque ce soir l'un d'entre nous fête son anniversaire. Donc, je souhaite un bon anniversaire à Clément STENGEL. Il sait ce qui lui incombe à la fin du conseil. Voilà.

4 - PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 7 AVRIL 2022. APPROBATION.

MME FOURE : Y a-t-il des observations sur ce procès-verbal ? Il n'y en a pas. Alors, je passe au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

5 - DECISIONS DU MAIRE. COMPTE-RENDU.

MME FOURE : Conformément aux dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020 m'accordant la délégation dans les formes prévues aux articles précités, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises entre le 5 avril et le 4 mai 2022, listées dans la délibération qui vous a été transmise. Y a-t-il des observations ? Oui, Monsieur DESCHAMPS.

M. DESCHAMPS : Oui. Merci, Madame FOURÉ. Dans ces décisions du maire, j'en ai découvert une qui me semble très intéressante. Alors, toutes les autres sont intéressantes, mais celle-ci concerne l'attribution d'un marché pour la mise en place de bornes de rechargement électrique dans Amiens. C'est un sujet important. Il y a de nombreux Amiénois qui nous interrogent régulièrement sur ce que fait la ville ou ce que va faire la ville pour permettre aux Amiénois qui n'ont pas de garage et qui n'ont pas de possibilité d'installer de borne chez eux, d'acquérir un véhicule électrique et puis de pouvoir le recharger. Alors, c'est une décision du maire. Vous

n'étiez pas obligée de le passer en délibération, mais je pense que ça aurait mérité une présentation plus explicite que ce dossier où finalement on a peu d'informations.

MME FOURE : On a déjà des bornes qui sont implantées dans les... comment dirais-je... dans les parkings souterrains, également dans les parkings des supermarchés, donc sur des espaces privés. Et là, donc, c'est la deuxième fois qu'on lance une opération de ce type. La première fois, ça a été lancé, sauf erreur de ma part, à l'échelle d'Amiens Métropole et donc il y a eu des implantations qui ont été réalisées un peu partout dans la métropole. Et donc là, c'est une deuxième étape qui se réalise. Si vous le souhaitez, on pourra faire un point en effet lors d'un prochain conseil municipal pour voir quand on aura une vision peut-être plus précise des implantations qui pourront être réalisées. Donc, pas dans le prochain conseil municipal mais par la suite, je suis évidemment tout à fait d'accord pour qu'on fasse un point global sur le sujet.

M. DESCHAMPS : Ça me semble en effet très important parce que bon là, dans le dossier, il est précisé que le marché est attribué, que cette société prévoit d'implanter 100 bornes, que sur ces 100 bornes, il y en a qui seront en charge rapide, d'autres qui seront en charge lente. Ils prévoient des installations dans différents endroits de la ville. Comment les ont-ils choisis ? Est-ce que les comités de quartier ont été consultés ? Tout ça, je ne le sais pas et peut-être même je ne le crois pas. Et ce serait aussi pour nous rassurer sur la méthode, sur les besoins, que nous aimerions ces précisions. Alors, je suis tout à fait preneur d'une présentation ultérieure.

MME FOURE : Le choix des implantations n'est pas encore réalisé et fera l'objet d'une consultation avec bien entendu en priorité les adjoints de secteur qui sont les mieux à même de mesurer les besoins, parce que dans l'habitat pavillonnaire, par exemple, on n'a pas besoin d'avoir des bornes de recharge, mais en revanche dans les faubourgs, c'est beaucoup plus évident. Avec donc les adjoints de secteur et qui consulteront bien entendu les associations de riverains et les comités de quartier, comme nous avons l'habitude de le faire sur tous les dossiers.

Pas d'autres observations ? Alors, on prend acte de ces décisions. Il n'y a pas de vote.

DONT ACTE

6 - PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE. DEBAT OBLIGATOIRE.

MME FOURE : Alors, c'est une législation récente puisque c'est en application de l'ordonnance de février 2021 relative à la Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique. Il est prévu que, je cite : « Les assemblées délibérantes des collectivités territoriales et de leurs établissements publics organisent un débat portant sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire. »

Cette nouvelle ordonnance prévoit l'obligation pour les employeurs de participer financièrement aux contrats Prévoyance de leurs agents en 2025 (participation qui ne pourra être inférieure à 20 % d'un montant de référence) et aux contrats Santé en 2026 (participation qui ne pourra être inférieure à 50 % d'un montant de référence). Il restera à déterminer quel en sera le montant de référence.

Pour rappel : depuis 2012, la collectivité propose aux agents un contrat collectif de prévoyance visant à garantir un maintien de salaire. Ce dernier a été reconduit, après une nouvelle procédure de mise en concurrence, le 1^{er} janvier 2021. Au 31 décembre 2021, ce sont 977

agents qui en bénéficiaient avec une prise en charge de leur cotisation à hauteur de 15 € mensuels, montant forfaitaire identique pour tous les agents.

Concomitamment, la collectivité participe financièrement, de 10 à 35 € mensuels, à la prise en charge d'une partie de la cotisation individuelle afférente aux contrats de santé, dits Mutuelles, souscrits par ses agents dès qu'il s'agit d'un contrat labellisé au niveau national ; et que les ressources de l'agent ne dépassent pas 2 200 € bruts mensuels. Au 31 décembre 2021, ce sont 600 agents environ qui ont demandé à bénéficier de cette participation employeur.

Dans cette optique et soucieuse de permettre à chacun de pouvoir bénéficier d'une protection, la collectivité examinera, après la publication des décrets complétant l'ordonnance, les modalités de ses participations obligatoires et le budget qu'il conviendra d'allouer.

En l'absence des textes permettant d'apprécier les impacts en termes de gouvernance et financiers de l'ordonnance, je vous propose d'inscrire dans quelques mois un nouveau débat sur les mécanismes de déploiement de l'ordonnance.

Conformément aux dispositions imposant un débat sans vote portant sur la Protection Sociale Complémentaire, je vous propose de prendre connaissance, dans le support transmis, des éléments de compréhension du dossier

Et je précise qu'évidemment ce sujet a été abordé en comité technique, comme il se doit.

Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. Donc, nous prenons acte que le débat a bien eu lieu, si tant est qu'on puisse appeler ce que je viens de dire un débat, mais comme il était possible à chacun de réagir, on peut considérer qu'il en est ainsi.

DONT ACTE

7 - PROTOCOLE TELETRAVAIL ET REGLES DE GESTION.

MME FOURE : Je vous propose d'approuver le protocole relatif aux règles d'organisation et de gestion du télétravail, dont les modalités seraient déployées à compter du 1^{er} septembre 2022.

Ce processus concerne, pour ceux dont la fonction le permet, les agents permanents et apprentis ayant 6 mois de présence sur leur poste, car, comme vous le savez, certaines tâches ne peuvent pas être télétravaillées.

Il est précisé que le télétravail ne déroge en aucune façon aux règles de droits et obligations du travail des agents, tels que le droit à la déconnexion, l'accès aux informations syndicales, à la formation, etc.

Ce document rappelle également les règles à respecter en matière de sécurité des systèmes d'information, de protection des données, de temps de travail et de préservation de la santé des agents.

Aussi, l'agent devra formuler par écrit sa demande de télétravail. Une autorisation écrite d'exercer une partie de ses fonctions en télétravail sera accordée, après appréciation de l'encadrant direct, pour une durée d'un an au maximum, celle-ci étant renouvelable après un entretien d'évaluation du déroulé et en fonction de la compatibilité avec l'organisation interne.

En outre, le télétravail pourra être également accordé dans le cadre de régimes dérogatoires répondant à des situations exceptionnelles comme, par exemple, l'état de santé, le handicap d'un agent, la qualité de proche aidant ou des difficultés temporaires perturbant l'accès au lieu de travail.

Je vous propose également que la quotité des fonctions télé-travaillables ne puisse être supérieure à 2 jours par semaine pour les situations dites "régulières", proratisée en fonction des modalités d'organisation du temps de travail du demandeur. Les journées de télétravail sont ainsi cumulables avec le temps partiel dans le respect de la durée de présence sur site fixée à 3 jours par semaine.

Je vous précise que ce protocole a évidemment été soumis à l'avis du comité technique du 5 avril 2022.

Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. Alors, je passe au vote.

ADOpte

Observations :

Mmes BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, BARA, DÉCAVÉ, VOULMINOT, Mme NOUAOUR et M. BAÏS, Mmes DESBUREAUX et DELATTRE ont voté contre Mme BELLINA (pouvoir M. DESCHAMPS), Mme VAGNIEZ (pouvoir M. DESCHAMPS), MM. DESCHAMPS, MELNISANCOT, M. METAY se sont abstenus.

8 - CANDIDATURE D'AMIENS AU LABEL CAPITALE EUROPEENNE DE LA CULTURE 2028. APPEL A PROJETS PERSPECTIVES 2.

MME FOURE : Dans le cadre de l'élaboration du projet de candidature d'Amiens au label « Capitale Européenne de la Culture » pour l'année 2028, la collectivité souhaite lancer un second appel à projets PERSPECTIVES 2, dans la continuité de PERSPECTIVES, lancé à l'automne dernier, vous vous en souvenez, j'imagine, qui était à destination des acteurs et habitants de la ville d'Amiens et de sa métropole et pour lequel 12 projets ont été retenus.

Ce second appel à projets PERSPECTIVES 2 s'inscrit cette fois dans un périmètre plus large, celui du territoire de la Vallée de la Somme.

Je vous invite donc à approuver l'appel à projets.

Donc, nous avons eu une réunion avec l'ensemble des collectivités, des intercommunalités de la Vallée de la Somme, donc depuis Saint-Quentin jusqu'à la côte, et nous nous sommes mis d'accord sur l'idée de travailler à cette échelle.

J'en profite aussi pour vous dire que Pierre SAVREUX est absent ce soir pour une raison. Je reprends le petit message qu'il m'a envoyé un peu plus tôt dans la journée. Donc, il m'a écrit ceci : « Donc, je te prie d'excuser mon absence ce soir au conseil municipal. Je suis aujourd'hui à Bruxelles pour défendre le dossier d'Amiens Capitale européenne de la culture 2028. Au programme :

12h30 : déjeuner avec Romain NIVELLE, directeur de la mission près de l'Union Européenne de la région Hauts-de-France, échange sur les modalités de l'accompagnement de la région à nos côtés pour défendre notre candidature dans les instances européennes.

14h30 : rendez-vous avec Julie HERVE, conseillère culture du réseau européen Eurocities, les grandes villes. Amiens en est membre grâce à notre jumelage avec Dortmund. Nous allons imaginer conjointement une manière d'offrir de la visibilité au projet d'Amiens 2028 lors du forum culture d'Eurocities organisé à Lille en septembre 2022.

16 h 30 : rencontre avec Thomas MICHELON, conseiller culturel de l'ambassade de France auprès du Royaume de Belgique, présentation du projet de programmation d'un concert dessiné porté par des opérateurs culturels du territoire amiénois à Bruxelles lors d'une session parlementaire », excusez-moi, j'ai perdu, j'ai appuyé malencontreusement sur un bouton. Donc je reprends : « lors d'une session parlementaire en septembre », donc du Parlement européen, « pour promouvoir la création amiénoise et les relations bilatérales France / Belgique, Amiens / Bruxelles et envisager de nouveaux partenariats pour l'avenir. »

Voilà la raison pour laquelle Pierre SAVREUX n'est pas avec nous ce soir, parce que naturellement c'est lui qui aurait dû présenter cette délibération. Je tenais à le préciser.

Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. Alors on passe au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

MME FOURE : Je vous remercie. Ça fait partie des choses importantes qu'on puisse voter à l'unanimité des dossiers comme celui-là et qu'on puisse porter tous ensemble ce beau projet de candidature d'Amiens pour être Capitale européenne de la culture.

9 - ANIMATIONS ET ÉVENEMENTS. SUBVENTIONS. 2EME REPARTITION. ANNEE 2022.

MME FOURE : Je vous propose de subventionner à hauteur de 2 500 euros l'association Bleu de Cocagne – Conservatoire textile d'Amiens pour la réédition du livre « Cosserat 200 ans de savoir-faire ».

L'association Salsapero, quant à elle, recevrait 10 000 euros pour les animations dansantes et sportives gratuites en plein air au parc Saint-Pierre qu'elle organise. Nouveauté cette année puisqu'elle souhaite faire la même chose en centre-ville, d'où l'augmentation de la subvention qui lui serait versée puisque l'année dernière elle a perçu pour le seul parc Saint-Pierre 6 240 euros.

Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. Alors, on passe au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

10 - MAISON DE L'ARCHITECTURE DES HAUTS-DE-FRANCE. SUBVENTION. ANNEE 2022. CONVENTION.

MME FOURE : La Maison de l'Architecture des Hauts-de-France organise des actions gratuites présentées dans notre ville et sur la région visant à sensibiliser un large public à l'architecture au travers de la diffusion et de la promotion d'une culture architecturale urbaine et paysagère.

Je vous propose, pour l'année 2022, de subventionner l'association à hauteur de 6 000 euros.

J'en profite pour saluer aussi le fait que la Maison de l'Architecture des Hauts-de-France est l'une des rares institutions régionales à avoir son siège social ici à Amiens et je voulais vraiment

le dire et remercier le Conseil de l'ordre des architectes et tous les architectes qui ont permis que ce soit le cas et qui font en sorte que cette maison vive largement tout au long de l'année.

Y a-t-il des observations ? Madame THÉROUIN.

MME THEROUIN : Juste pour vous signaler que je ne participerai pas au vote.

MME FOURE : Merci. Pas d'autre(s) observation(s) ?

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mme THÉROUIN n'a pas pris part au vote.

11 - GALERIE DES ANTIQUAIRES. DEPART DE MONSIEUR BRUNO DEVISME. PROTOCOLE D'ACCORD.

MME FOURE : Dans le cadre de l'opération de cession de l'ensemble immobilier de la Galerie des Antiquaires, située 47 boulevard du Cange, il était nécessaire de rendre libre le site afin de permettre à l'acquéreur potentiel de disposer d'un espace exempt de toute occupation.

Monsieur Bruno DEVISME occupe deux espaces de vente au sein de la Galerie des Antiquaires, et à la suite des congés qui lui ont été délivrés, il a été autorisé à rester dans les lieux jusqu'à la fermeture de la Galerie des Antiquaires, qui était d'ores et déjà programmée.

Monsieur DEVISME a par ailleurs refusé l'offre de relocalisation faite par la Collectivité au sein de l'ensemble immobilier « Ilot des Majots », qui était pourtant très bien situé et à proximité du site touristique fréquenté par bon nombre de personnes dans le quartier Saint-Leu.

Je vous propose donc d'approuver le protocole transactionnel à intervenir avec Monsieur DEVISME, fixant la libération des lieux au 31 mai 2022 au plus tard, moyennant une indemnité d'éviction d'un montant global de 35 000 euros et de m'autoriser à signer ledit protocole.

Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. Alors, je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

12 - AUTORISATION DE PROGRAMME. ETUDES ET TRAVAUX PREVENTION RISQUES EFFONDREMENT CAVITES SOUTERRAINES. AFFECTATION ET AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES. ANNEE 2022.

M. DE JENLIS : Mes chers collègues, vous savez sûrement tous que la ville d'Amiens présente de nombreuses cavités qui sont susceptibles d'être comblées, raison pour laquelle une autorisation de programme de 500 000 euros a été votée lors de la PPI 2020-2026. Et il s'avère que lorsqu'on a souhaité combler deux cavités sous le square Paul Gauguin en 2021, il y a une nouvelle poche de vide au Nord-Ouest du square qui a été découverte et la solution la plus pertinente qui permet de caractériser avec précision la garantie de la sécurité pour les usagers du square, ça consiste à engager des travaux pour créer, creuser un puits pour permettre l'accès physique à cette galerie et vraiment essayer d'aller voir ce qui s'y passe. Donc, on vous propose aujourd'hui d'affecter des crédits de paiement à hauteur de 30 000 euros pour l'année 2022.

MME FOURE : Y a-t-il des observations ? Non. Alors, on passe au vote.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes DESBUREAUX et DELATTRE n'ont pas pris part au vote.

**13 - AUTORISATION DE PROGRAMME. AMENAGEMENT ET GROS ENTRETIEN VOIRIES COMMUNALES.
AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2022.**

MME VERRIER : Comme suite au vote de la Programmation Pluriannuelle d'Investissement, je vous propose, pour les voiries communales, d'autoriser l'affectation de crédits de paiement à hauteur de 1 275 000 euros pour l'aménagement ; 2 672 500 € pour le gros entretien. Le prévisionnel qui est indiqué pour les années à venir est susceptible d'évoluer en fonction de l'avancement de la mise en œuvre des projets et de leur validation.

MME FOURE : Y a-t-il des observations ? Non. Si, pardon ! Monsieur DESCHAMPS.

M. DESCHAMPS : Oui. Madame le Maire, merci.

Sur ce sujet où il y a beaucoup d'argent en jeu, parce qu'à chaque fois qu'on parle d'aménagement de voiries, de travaux, ce sont des gros montants, il y a aussi les petits travaux de tous les jours qui embêtent parfois le quotidien d'habitants dans leur quartier, des nids-de-poule, etc. Et on avait fait la proposition, il y a quelque temps, d'une application mobile pour pouvoir signaler ces travaux à réaliser, ces petits désagréments de voirie. Ça existe dans de nombreuses villes et pas que dans des grosses villes aussi. Il y a d'ailleurs des communes de la métropole qui ont mis en application ce type de logiciel : avec son téléphone mobile, on prend en photo et ça arrive dans les services. On a évoqué ce dossier, cette idée en commission et la réponse qui nous a été faite m'a un peu surpris. La réponse qui m'a été faite m'a un peu surpris. La réponse était : on sait faire l'application, on l'a, on en dispose, sauf que si on la mettait en place, on serait débordés par les demandes et on ne saurait pas répondre à la demande. Alors, vous voyez : c'est retourner le problème et moi, j'aimerais vous entendre là-dessus, si vous le voulez bien.

MME FOURE : La réponse est très simple : c'est qu'actuellement on a passé une convention, depuis déjà des années, avec La Poste qui nous fait savoir que tous les jours ses agents circulent dans la ville et que, comme vous le savez, il y a moins de courrier postal qui circule que par le passé et donc La Poste et son président ont souhaité se diversifier. Alors, à la campagne, ça se traduit par des actions, vous avez vu les publicités, en direction des visites aux personnes âgées et aux liens qui peuvent ainsi être maintenus entre la personne âgée et sa famille qui parfois habite loin, voire très loin. Et en ville, la convention qui a été passée avec La Poste permet donc aux facteurs de nous signaler au fil de l'eau les problèmes qu'ils rencontrent. Et donc ceci vient s'ajouter à ce que voient les élus de secteur, à des adjoints de secteur et les agents également qui travaillent, que ce soit dans le cadre de la propreté, que ce soit les agents qui circulent aussi de la brigade verte, que ce soit les policiers municipaux ou que ce soit l'ensemble des agents qui sont sur le terrain.

Annie VERRIER, des éléments complémentaires ?

MME VERRIER : Oui. Je pense que la réponse n'a pas tout à fait été celle-là et en effet nous avons évoqué notamment le contact avec les adjoints de secteur qui sont les premiers

interlocuteurs. Et je pense qu'on peut dire que les services sont très réactifs lorsqu'il leur est signalé des difficultés, notamment concernant la sécurité, ce qui est tout à fait logique. Mes collègues adjoints de secteur m'envoient très régulièrement des informations que je remonte évidemment immédiatement aux services. Et en effet, Monsieur DESCHAMPS, vous m'avez également envoyé des informations que j'ai remontées de la même manière aux services pour les problèmes de sécurité et d'amélioration de notre ville.

MME FOURE : Bien sûr, sans faire de distinction entre l'origine des remarques qui peuvent être faites. On peut passer au vote ?

M. DESCHAMPS : Si vous voulez bien, juste un rebond, parce que c'est bien de s'appuyer sur un service public comme La Poste pour faire ça, mais dans des petites communes qui n'ont pas de service informatique, c'est très bien. Mais enfin dans une ville qui se veut smart city, qui se veut ville innovante, c'est quand même dommage de se priver de cette application...

MME FOURE : Monsieur DESCHAMPS, je vous ai répondu.

M. DESCHAMPS : Mais oui, mais je...

MME FOURE : Non. Mais la réponse ne...

M. DESCHAMPS : Vous ne souhaitez pas que j'enchaîne ?

MME FOURE : Non. Mais la réponse ne vous convient pas et vous trouvez qu'il faudrait faire autrement. C'est votre droit, on est en démocratie, mais la réponse vous a été apportée. On passe au vote sur la délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mme NOUAOUR et M. BAÏS, Mmes BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, BARA, DÉCAVÉ, VOULMINOT se sont abstenus.

Mmes DESBUREAUX et DELATTRE n'ont pas pris part au vote.

**14 - AUTORISATION DE PROGRAMME. RECONSTRUCTION DE LA PASSERELLE SAMAROBIVA.
AFFECTATION DE L'OPERATION D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2022.**

MME VERRIER : Donc, cette autorisation de programme est destinée à couvrir les dépenses liées aux opérations qui contribuent au projet de reconstruction de cette passerelle, à savoir les honoraires de la SPL Vallée Idéale Développement, la maîtrise d'œuvre, des contrôles extérieurs, les frais d'études, les coûts liés aux travaux de démolition et de construction.

Pour l'année 2022, je vous propose de valider la liste des opérations annexée à la délibération, pour un montant total TTC de 250 000 euros.

L'approbation de ce programme est indispensable pour la sollicitation de toute aide financière éventuelle et je vous propose donc d'autoriser Madame le Maire à solliciter l'accompagnement financier de tous partenaires éventuels et à signer les actes afférents à la mise en œuvre de l'opération.

MME FOURE : Peut-être pouvez-vous préciser le calendrier imaginé ? Parce que je pense que ça intéresse tout le monde.

MME VERRIER : Alors, je pense que ce qui intéresse surtout les élus, mais aussi les Amiénois, c'est en effet la réalisation de cette passerelle, donc à l'été 2024. Et je dois dire qu'à ce jour, et j'espère que ça va continuer comme ça, nous sommes parfaitement dans les délais en termes d'évolution de la réflexion et des travaux.

MME FOURE : Et donc jusque-là évidemment l'été nous continuerons à utiliser les services d'une personne qui permet de circuler d'un bord de la Somme à l'autre.

MME VERRIER : Tout à fait, Madame le Maire, du quai Bélu jusqu'à en effet en face ; la même personne avec un petit bateau.

MME FOURE : Y a-t-il des observations ? Monsieur DESCHAMPS.

M. DESCHAMPS : Je vous remonte quelque chose que j'entends souvent en ce moment, surtout à quelques jours de l'inauguration de la passerelle L'Hortillonne : beaucoup d'Amiénois se posent la question de savoir pourquoi vous avez construit une nouvelle passerelle un petit peu loin, pourquoi avoir priorisé cette passerelle L'Hortillonne plutôt que d'avoir commencé par remettre en état ou reconstruire cette passerelle-là.

MME FOURE : Annie VERRIER.

MME VERRIER : Oui, c'est une excellente question. Alors, je rappelle que cette passerelle nous a posé quelques soucis puisque dans un premier temps, il avait été évoqué la nécessité, je parle de Samarobriva, de la déconstruire. Après, il y a eu une deuxième étude qui évoquait plutôt une remise en état très large. Donc, des choses contradictoires qui ont pris du temps, alors que pendant ce temps la passerelle L'Hortillonne était déjà lancée. Alors évidemment, ce temps administratif, le temps de réflexion et d'étude pour un projet qui est quand même conséquent, on est quand même à un projet à 3 millions d'euros, a fait que Samarobriva arrive maintenant dans la phase de démarrage. On en est ravis et je vous répète : nous tiendrons les délais.

MME FOURE : Et donc clairement, il n'y a pas eu de notre part la volonté de prioriser d'abord la passerelle L'Hortillonne, puis Samarobriva, mais c'est le déroulement des études tout simplement qui a abouti à cette situation. On peut voter sur la délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mme NOUAOUR et M. BAÏS, Mmes BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, BARA, DÉCAVÉ, VOULMINOT se sont abstenus.

Mmes DESBUREAUX et DELATTRE n'ont pas pris part au vote.

15 - AUTORISATION DE PROGRAMME. SERVICE ESPACES VERTS. NATURE EN VILLE, JARDIN DES PLANTES ET PATRIMOINE ARBORE. AFFECTATION DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2022.

M. BIENAIME : La mise en œuvre de la PPI 2022-2026 nécessite de valider les opérations d'investissement dont la réalisation est prévue pour l'année en cours.

Alors, cela concerne trois autorisations de programme :

- La première concerne la ville et la nature en ville pour un montant de 100 000 euros,
- La seconde, le Jardin des plantes pour 90 000 euros,

- Et la dernière, le patrimoine arboré avec une opération phare de notre mandat « un nouvel habitant un arbre » pour un montant de 300 000 euros.

Donc, je vous propose d'autoriser Madame le Maire à exécuter la présente délibération.

MME FOURE : Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. Alors, on passe au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mme NOUAOUR et M. BAÏS, Mmes BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, BARA, DÉCAVÉ, VOULMINOT se sont abstenus.

Mmes DESBUREAUX et DELATTRE n'ont pas pris part au vote.

16 - ACTIONS DE PREVENTION SANTE. SUBVENTIONS. ANNEE 2022.

M. BIENAIME : Dans le cadre du deuxième contrat local de santé, la ville d'Amiens apporte son soutien à des structures du réseau des acteurs de santé du territoire en participant aux actions de prévention et de promotion de la santé en direction de la population au regard des objectifs du programme municipal de santé publique et du pacte pour le bien vivre à Amiens.

Donc, nous avons souhaité poursuivre les actions en cours avec les associations avec lesquelles nous travaillons, puisqu'avec le Covid on a eu quand même pas mal de difficultés, elles ont eu pas mal de difficultés à fonctionner. Et donc, nous avons rencontré toutes ces associations (15 associations) et le montant des subventions attribuées pour les actions de prévention santé est de 34 100 euros.

Donc, je vous invite à autoriser Madame le Maire à exécuter la présente délibération.

MME FOURE : Y a-t-il des observations ? Non. Alors, on passe au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mme DESBUREAUX n'a pas pris part au vote.

17 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC. SOCIETE AMIENOISE DE STATIONNEMENT. RAPPORTS D'ACTIVITES. ANNEE 2020.

MME LAVALLARD : Dans le cadre de la convention générale de stationnement passée en 1991 entre la ville d'Amiens et la Société Amiénoise de Stationnement, la ville d'Amiens a confié à cette dernière la construction et l'exploitation du parking des Halles, puis de l'Hôtel de Ville.

Les contrats passés étant du type concession, il appartient aujourd'hui à INDIGO, dont la SAS est devenue une filiale à 100 %, de fournir chaque année un rapport d'activité pour chacun de ces parcs de stationnement.

Je vous propose donc de prendre acte de ces rapports d'activités pour l'année 2020.

Les confinements, couvre-feux, gratuité et annulation de festivités de fin d'année dus à la crise sanitaire ont fortement impacté la fréquentation de ces parkings.

Concernant le parking de l'Hôtel de Ville, par exemple, de 120 places, il est remarqué une diminution des recettes horaires de 33 %, soit une baisse d'environ 10 000 euros par rapport à 2019.

Le Parking des Halles, lui, de 550 places, a connu une très forte baisse des recettes de près de 50 %. En parallèle, par contre, le nombre d'abonnés continue d'augmenter.

MME FOURE : Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas, alors nous prenons acte, c'est ça ? On ne vote pas. On prend acte simplement de ce rapport d'activité.

DONT ACTE

18 - SIP. ACQUISITION, AMELIORATION DE 5 LOGEMENTS COLLECTIFS PLUS SITUES RUE BASSE DES CHAMPS. PARTICIPATION FINANCIERE. CONVENTION.

MME RODINGER : Je vous propose d'approuver et d'autoriser Madame le Maire à signer la convention à intervenir avec la SIP qui sollicite la participation financière de la collectivité à hauteur de 20 000 euros pour l'acquisition et l'amélioration de 5 logements locatifs sociaux situés rue Basse des Champs, quartier Renancourt, soit 4 000 € par logement conformément aux règles de financement du dispositif.

MME FOURE : Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. Alors, on passe au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mme NOUAOUR et M. BAÏS, Mmes BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, BARA, DÉCAVÉ, VOULMINOT, Mmes DESBUREAUX et DELATTRE n'ont pas pris part au vote.

19 - CENTRALE SOLAIRE VAUVOIX. MISE A DISPOSITION DES PARCELLES DEDIEES A LA COMPENSATION DES ESPECES PROTEGEES AU PROFIT DE LA SOCIETE CS VAUVOIX. CONVENTION.

MME RODINGER : En mai 2019, les élus de la ville et de l'agglomération ont adopté la feuille de route visant à tendre vers l'autonomie énergétique du territoire en 2050, celle-ci prévoit une multiplication par 7 de la production d'énergies renouvelables du territoire.

Le projet de centrale solaire située chemin de Vauvoix répond à cet objectif et la société CS Vauvoix, filiale dédiée au projet de Total Energies, dispose désormais de 24 mois pour mettre en service la centrale.

Conformément à la réglementation, le projet de centrale photovoltaïque met en œuvre des mesures d'évitement et de réduction sur les zones les plus sensibles. Néanmoins, il détruit environ 4 hectares d'habitats où sont présentes des espèces protégées. Il est nécessaire de les recréer sur d'autres lieux proches.

Je vous propose donc d'autoriser la société CS Vauvoix à utiliser les parcelles listées dans la délibération pour une durée de 30 ans afin d'y planter des mosaïques de végétations herbacées et arbustives (haies, fourrés...) en privilégiant les espèces locales. L'entretien des parcelles sera réalisé par les services de la ville d'Amiens contre une indemnisation annuelle, soit 1 053 euros

pendant les 2 premières années, de 5 938 euros les 18 années suivantes, et de 4 309 euros durant les dernières années, la création des habitats restant à la charge de Total Energies.

Je vous propose d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition afférente.

MME FOURE : Y a-t-il des observations ? Oui, Monsieur DÉCAVÉ.

M. DECAVE : Bonsoir. Merci. Alors, cette proposition est l'occasion de dire un grand oui au développement du photovoltaïque à Amiens et dans la métropole. Pourtant, même si nous n'en sommes plus au choix du mode de gestion que nous avons déjà discuté par le passé, et même si ce n'est plus le sujet de fond, même si ce n'est pas le sujet de fond, le sujet de cette délibération aujourd'hui, c'est le coût d'entretien notamment acté des parcelles compensatoires, le fait qu'elles ont été trouvées exclusivement par les services de la ville et à un coût annuel qui semble nous être proposé au plus bas.

C'est l'occasion de relever qu'il y a une forme de constante dans ce type de délibération et dans vos décisions : accepter de socialiser les pertes et de privatiser les profits, faire assurer les coûts aux contribuables qui fabriquent des bénéfices qui finissent au final par enrichir des actionnaires puisqu'on parle ici, dans ce projet, du groupe Total Energies qui déclare en 2021 entre 13 et 16 milliards de bénéfices, selon les sources.

Alors, si c'est Total qui impose ces prix, il faut y revenir et refuser cette logique, qui est une des facettes assez connue de ce groupe, une des facettes prédatrices de ce groupe énergétique qu'on a fort bien vue dans sa capacité à payer ses impôts. Et si c'est la collectivité qui n'a pas cherché à obtenir de meilleurs termes pour l'accord, c'est qu'il faut changer de mode de négociation, puisque sur plusieurs points les négociations ne nous ont pas paru être au bénéfice de la collectivité.

Des avis bien informés nous laissent à penser que la collectivité laisse des plumes et donc des marges de manœuvre dans cette opération. C'est pourquoi nous vous proposons de retirer cette délibération pour pouvoir renégocier, d'en faire report, faute de quoi nous ne devons pas prendre part au vote. Merci.

MME FOURE : Florence RODINGER.

MME RODINGER : Effectivement, c'est une question qui a été soulevée lors de la commission d'urbanisme. Donc, le coût d'entretien rentre tout à fait dans la moyenne qui se produit dans d'autres villes de même taille et pour les mêmes sujets. Concernant, comment dire... La filiale, donc, va payer des redevances d'occupation de service public, tout comme le fait le réseau de chaleur Amiens Energies, par exemple, donc à des tarifs tout à fait corrects et comparables à d'autres lieux. Mais il faut savoir que ce n'est pas... Enfin, alors Total, je veux bien qu'il soit le grand méchant loup, mais ce n'est pas Total directement qui est concerné, c'est quand même...

MME FOURE : Pub pour France Bleu. C'est la minute pub. Voilà. Merci Valérie. Donc, Florence a la parole de nouveau.

MME RODINGER : Voilà. C'est une filiale qui a son propre équilibre économique à fournir et enfin bref. On en avait discuté effectivement suite à ces questions-là lors de la commission à laquelle vous n'étiez pas présent a priori. Donc voilà ce que je peux vous dire.

Oui, vous parlez aussi d'enrichir les actionnaires. Excusez-moi mais on a fait aussi appel au financement participatif, donc peut-être que les citoyens seront contents, comme vous dites, de toucher des millions de bénéfices, ce qui me semble un peu... enfin un peu péremptoire.

MME FOURE : Pascal RIFFLART.

M. RIFFLART : Oui. Juste un petit mot pour... En fait, la transition énergétique, elle est quand même techniquement très, très difficile. Elle est démocratiquement très difficile à mettre en œuvre. Elle est socialement complexe aussi. On le voit très bien avec ce qui s'est passé, ce qui passe avec les méthaniseurs et ce qui s'est passé avec les éoliennes. Et on ne peut pas attendre d'une collectivité qu'elle soit hyper compétente en tout. On peut attendre d'une collectivité qu'elle soit suffisamment éclairée, responsable et intelligente pour mettre en œuvre des moyens qui permettent de contrôler ce dans quoi elle s'engage. Moi, ça me paraît beaucoup plus responsable.

Alors Total, c'est Total. C'est sûr ! Mais c'est quand même ceux qui savent faire actuellement, et il y a un certain nombre d'opérateurs qui savent faire.

On a un calendrier. On ne peut pas d'un côté nous opposer à un calendrier écologique extrêmement serré, puisque le GIEC parle de 3 ans. On ne peut pas utiliser ce type d'argument pour finalement dénoncer une forme d'inertie en matière de politique de transition écologique et de transition énergétique, et puis en même temps être tout le temps dans des vieux débats comme ça qui interdisent finalement d'avancer. D'autant plus que bon, si on compare les modèles économiques, excusez-moi, mais le modèle économique existant sur lequel s'appuient un certain nombre d'acteurs politiques ici présents au niveau des éoliennes, c'est loin d'être vertueux quoi ! Mais vraiment on est très, très loin d'être vertueux. Et on a mis en place des systèmes qui sont extrêmement pervers au niveau finalement du coût financier que ça représente pour la collectivité.

Donc bon, on n'est pas complètement idiots. On ne peut pas taper sur les bus électriques sans arrêt et puis d'un autre côté encourager le renouvellement par le gaz et le diesel et puis... Enfin il faut être... il faut cesser le paradoxe quoi ! Le fait de signer un contrat avec un opérateur comme Total n'est pas un signe de complicité frauduleuse ou de travers financiers à attendre. C'est tout simplement un signe de responsabilité. Donc, à un moment donné, je crois que si vous voulez qu'on réussisse un petit peu la transition énergétique, il va falloir quand même un petit peu évoluer.

MME FOURE : Pas d'autres observations ? Si, Monsieur PRADAT.

M. PRADAT : Je pense qu'on ne s'est pas bien fait comprendre parce que ce qu'on relève, c'est que la redevance est d'à peu près 100 € l'hectare. 100 € pour une opération qui forcément à un moment si les acteurs viennent, c'est qu'elle sera rentable. Tant mieux pour eux ! C'est simplement qu'on trouve que la négociation a été quand même plutôt en faveur des acteurs opérationnels économiques.

MME FOURE : Oui, Florence RODINGER.

MME RODINGER : Non et je vous rappelle que... comment dire... il a été répondu à cette question. Et il ne s'agit pas non plus d'assommer ce genre d'entreprise parce que, contrairement à ce qui peut être signifié, ce n'est pas 16 millions de bénéfices qui sont faits. Elles ont leur propre

modèle économique et ce n'est pas... Enfin voilà. Il faut aussi... comment dire ... participer à cette...

MME FOURE : C'est Madame RODINGER qui est la seule à avoir la parole, s'il vous plaît, Madame BECKER.

MME RODINGER : Il faut aussi participer à cette transition. Voilà.

MME FOURE : Merci, Florence RODINGER, d'avoir continué malgré les tentatives de déstabilisation qui sont incorrectes. Je rappelle qu'ici on n'est pas à l'Assemblée nationale. On parle chacun son tour et on demande la parole et je la donne à qui la demande toujours. Et donc ça n'est que dans ce cadre-là que l'on peut avoir un débat vraiment démocratique. Je vous remercie de le respecter.

Alors, donc ceci étant dit, on va maintenant passer au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mme NOUAOUR et M. BAÏS, Mmes BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, BARA, DÉCAVÉ, VOULMINOT, Mmes DESBUREAUX et DELATTRE n'ont pas pris part au vote.

MME FOURE : Merci à Florence RODINGER parce que je pense que c'est un très beau dossier qu'on a lancé là avec une procédure qui nous a permis de choisir un opérateur qui est ce qu'il est, vous pouvez en penser ce que vous voulez, mais qui en tout cas nous permet d'avoir sous peu une ferme solaire qui va être utile et qui va nous permettre de remplir pour partie notre objectif de l'autonomie énergétique à l'horizon 2050.

20 - AUTORISATION DE PROGRAMME. GESTION ET ENTRETIEN DES CIMETIERES ET EQUIPEMENTS CINERAIRES. AFFECTATION DE L'OPERATION D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2022.

M. JARDE : Nous avons la chance d'avoir des cimetières chargés d'histoire mais qui sont anciens. Le cimetière de La Madeleine est classé au titre de cimetière romantique mais nous avons également des tombes remarquables, bien entendu celle de Jules VERNE mais ce n'est pas la seule, bien entendu également celle de PINCHON et je citerai aussi celle qui a été dessinée et faite par Rodin dans Saint-Acheul ancien pour la tombe SINOQUET.

Les cimetières sont frappés par le changement climatique. Il y a des pluies de ravinement qui inondent les caveaux. Il y a des changements de température qui fragilisent les murs d'enceinte. Il y a des canalisations d'eaux qui claquent.

On a de la chance d'avoir des cimetières particulièrement arborés et malheureusement les frênes sont très malades.

En plus des changements climatiques, il y a aussi un autre défi : c'est le changement du type d'inhumation. En 1994, 10 % de la population française se faisait incinérer. En 2020, 36 %. Et quand on interroge aujourd'hui les Français sur leur avenir ou sur leur décès, 51 %, c'est-à-dire que plus de la moitié disent qu'ils souhaitent se faire incinérer. Il y a aussi des habitudes de la communauté musulmane qui maintenant se fait enterrer sur Amiens.

Et donc, il y a une tension suite à tout ce que je viens de vous dire et nous avons une politique très importante de reprise des concessions arrivées à leur terme de façon à pouvoir libérer du terrain.

Alors un petit aparté : je réponds à Renaud DESCHAMPS qui en commission m'avait posé la question du nombre d'Amiénois qui meurent, qui sont morts l'année dernière, donc c'est 1 062 parce que c'est un chiffre qui est compliqué dans la mesure où au CHU il y a quand même beaucoup de morts, il y en a presque 3 000, mais heureusement ce ne sont pas que des Amiénois. Et encore les 1 062 ne correspondent pas à ceux qui sont forcément enterrés sur Amiens.

Et la population est très sensible à l'entretien de nos cimetières. C'est très affectif. C'est une considération des défunts et Madame le Maire le sait puisque le nombre de mails quotidiens, je dis bien quotidiens, qu'elle reçoit à ce sujet est important, parfois de demandes, mais aussi ce matin de félicitations, donc ça fait aussi plaisir.

Vous avez voté une PPI de 1,3 million sur les 5 prochaines années. Et donc cette année, nous vous proposons la construction de columbariums à Saint-Pierre et Saint-Acheul parce qu'il y a une forte demande, la constitution d'un écran végétal dans le carré musulman de Saint-Pierre parce qu'il a été agrandi de façon anticipée, donc il n'y a pas eu de problématiques au niveau des enterrements malgré l'impossibilité de transfert des cercueils, la réfection des éclairages et puis, comme je vous le disais, le problème des murs. Le mur de La Madeleine est un mur historique, en plus classé, et donc ça complique encore un peu plus, mais c'est quelque chose qu'il faut prendre en compte et absolument envisager et donc c'est un projet de 220 000 euros pour cette année.

MME FOURE : Merci et merci de l'attention portée aux cimetières qui est en effet un sujet extrêmement sensible. Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

*Mmes BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, BARA, DÉCAVÉ, VOULMINOT se sont abstenus.
Mmes DESBUREAUX et DELATTRE n'ont pas pris part au vote.*

21 - ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES. SUBVENTIONS. ANNEE 2022.

M. JARDE : Nous avons la chance, je dirais, d'avoir 16 associations patriotiques à Amiens qui participent aux cérémonies commémoratives, qui maintiennent la solidarité entre les combattants et une aide matérielle et morale, plutôt plus même parfois morale que matérielle, entre eux. Malheureusement, ces associations vieillissent et donc on avait envisagé un budget de 13 150 €, mais il y a deux associations qui ont disparu et puis il y avait eu, l'année dernière, un point un petit peu particulier : c'était le centième anniversaire de la société de la Légion d'Honneur et donc il y avait eu à la fois une exposition et un petit fascicule et donc cette année le montant de la subvention ne sera ou est, mais ce n'est pas une diminution, c'est-à-dire qu'elle sera de 2 000 € de moins, c'est-à-dire 10 880 €.

MME FOURE : Pas d'observation(s) ? Alors, on passe au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

22 - STADE JEAN BOUIN. MISE EN SECURITE PAR COMBLEMENT DES VIDES. FONDS DE CONCOURS. CONVENTION.

M. LORIC : Amiens Métropole entreprend des travaux de mise en sécurité du stade Jean Bouin par comblement des vides pour un montant estimé de 226 955 €.

Et je vous propose donc d'approuver et d'autoriser Madame le Maire à signer une convention de fonds de concours pour la participation financière de la commune à hauteur de 30 %, 30 % donc du montant Hors Taxes de l'opération et conformément au pacte financier et fiscal. Ça fait donc un montant de 68 086,50 €.

C'est des travaux qui ont commencé il y a peu de temps. L'entreprise s'est installée. C'est un comblement qui se fait en coulant du béton, donc il y a une centrale qui a été installée et on a des travaux qui vont durer quand même quelques semaines et sur lesquels on fait un point régulier pour voir justement, en fonction des découvertes que l'on est parfois amenés à faire, ce qu'il en est de notre stratégie de comblement.

MME FOURE : On voit bien l'importance du sous-sol parce que c'était une mauvaise surprise qu'on a eue il y a quelque temps. Des observations ? Il n'y en a pas. Alors, on passe au vote. Pardon, Madame NOUAOUR !

MME NOUAOUR : Mes chers collègues, bonsoir. J'ai parfaitement conscience que je vais encore horripiler certains d'entre vous mais que voulez-vous ? Je suis coriace et il est vrai que la pilule ne passe pas. J'ai bien compris qu'il n'était plus question de reconstruction et que ce projet était définitivement abandonné. Je sais également que mon intervention n'est que vaguement en lien avec le point à l'ordre du jour, sinon hors sujet, mais comme Madame le Maire me l'a rappelé il y a peu, j'ai tout à fait le droit de m'exprimer en qualité d'élue.

Les événements passés m'ayant enseigné que les événements politiques étaient de nature changeante et que la vérité d'un jour n'était pas forcément celle du lendemain, je me permets de vous interroger sur les rumeurs qui courent au sujet de l'avenir de l'ancien site du gymnase. Il y a quelque temps, on pouvait lire dans un quotidien régional, en même temps qu'on apprenait l'abandon du projet initial, que l'implantation d'un centre de la Croix Rouge Française était en projet. Depuis, les habitants du quartier sont dans l'expectative. Je ne vous cache pas que je les comprends. Qu'est-il prévu donc à la place du gymnase ? Ce centre se confirme-t-il ou est-il, à son tour, tombé aux oubliettes ?

Vous conviendrez que cette friche n'est pas du meilleur effet. Les habitants du quartier s'inquiètent et craignent qu'elle ne perdure et se pérennise faute de nouveaux projets. Merci.

MME FOURE : Guillaume DUFLOT.

M. DUFLOT : Oui. Bonjour, Madame le Maire.

Alors, ma chère collègue, je ne comprends pas vraiment votre prise de parole parce que là on parle du stade de football Jean Bouin et vous me parlez du gymnase Jean Bouin. Alors, je sais qu'il y a Jean Bouin en commun, mais c'est deux choses complètement différentes. Donc par rapport à la délibération ici, ça n'a strictement rien à voir.

Je ne vais pas revenir effectivement sur ce qui a été dit sur Jean Bouin. On ne va pas revenir dessus, même si je sais que vous y êtes très attachée. On ne va pas refaire effectivement le

débat qui a eu lieu il y a à peu près quelques semaines au conseil d'Amiens Métropole concernant le stade de foot.

Concernant effectivement l'installation peut-être que mon collègue adjoint au maire du secteur, par rapport à la Croix Rouge, pourra en dire plus parce que là je n'ai pas de réponse à apporter.

Sinon, moi, je suis très attentif par contre au stade Jean Bouin effectivement puisqu'on travaille actuellement dessus. On n'était, pas plus tard qu'il y a deux jours, avec Jean-Christophe LORIC et les différents services pour travailler justement avec la société par rapport à ces problématiques de cavités parce qu'à Amiens, effectivement, il y a beaucoup de cavités, donc il faut combler. Il faut combler le vide. Et à chaque fois qu'on trouve un vide, effectivement, si on veut pouvoir rejouer au foot dans quelques semaines, il faut être très attentif et très stratégique justement avec la société pour pouvoir apporter les meilleures solutions et permettre au club de la CA de retrouver son ancre sur Amiens Nord pour la prochaine saison sportive.

Concernant le gymnase Jean Bouin, je pense que tout a été dit. Effectivement, il a été dit qu'il ne serait pas reconstruit et je n'en dirai pas plus ce soir parce que je pense qu'on risque de tourner en rond encore quelques heures.

MME FOURE : Madame NOUAOUR.

MME NOUAOUR : Je voulais juste rajouter que si ça vous plait ou pas, c'est la même chose en fait. Donc, pour moi, le gymnase Jean Bouin, vous savez très bien, je voulais juste savoir si la Croix Rouge c'était le projet, là, vous allez dans un...

MME FOURE : Je vais passer la parole à Monsieur LORIC pour répondre sur l'autre partie de votre question.

M. LORIC : Merci, Madame le Maire.

Donc, pour répondre à ma collègue Assia NOUAOUR, alors je sais qu'elle est très attachée à l'avenir de cette parcelle, comme je le suis également, et je veux lui rappeler que ça fait partie d'un ensemble puisque vous savez qu'à la barre, donc la barre Grand Mozart qui a été démolie, on parle de cette emprise-là, et ça fait partie d'un projet d'ensemble qui va inclure aussi la démolition des barres Messenger et à terme de la barre Couperin qui sont actées en rapport avec l'ANRU.

Et pour répondre sur la particularité de cette emprise, donc sur le Grand Mozart, il y avait eu, à un moment, mon collègue Guillaume DUFLOT l'a dit, l'envie partagée par la collectivité d'y installer le futur gymnase Jean Bouin. On le voit pour des raisons budgétaires, sur lesquelles je ne reviens pas, que ça n'est malheureusement pas tenable. C'est un foncier qui était aussi destiné à y faire potentiellement du logement. Et je ne vous cache pas que comme c'est un foncier qui se situe très proche de deux lignes de BHNS, mais également qui est vraiment central dans le quartier, il y a un certain nombre de projets qui se manifestent.

On n'a pas arbitré encore et je dois dire que l'arbitrage se fera de toute façon dans la concertation avec les habitants, avec les riverains, avec le comité de quartier, dans la concertation avec bien sûr les élus, et qu'on a plusieurs propositions de projets assez variés et que, le temps venu, on reviendra devant vous pour vous les exposer, puis pour tout simplement expliquer le choix qui sera retenu.

MME FOURE : Mais pour l'instant rien n'est arrêté. On passe au vote sur, je rappelle, parce que ça mérite d'être dit, la mise en sécurité par comblement des vides du stade Jean Bouin. C'était ça l'objet de la délibération.

ADOPTE

Observations :

Mme BECKER, Mmes DESBUREAUX et DELATTRE ont voté contre.

**23 - AUTORISATION DE PROGRAMME. CREATION D'UN TIERS LIEU DEDIE A L'EDUCATION.
AFFECTATION DE L'OPERATION D'INVESTISSEMENT. ANNEE 2022.**

MME BOUCHEZ : Le secteur Nord est labellisé Cité éducative, ce qui implique d'y développer spécifiquement et de manière partenariale entre les différents acteurs du territoire, des projets visant à la réussite éducative des enfants et des jeunes.

Aujourd'hui, il n'existe pas de lieu facilitant les échanges entre les acteurs, la participation des parents, l'émergence d'idées innovantes et leur expérimentation.

C'est dans ce cadre qu'il a été décidé de réhabiliter l'ancien logement de fonction de l'école Vincensini en tiers lieu dédié à la réussite éducative.

Je vous propose ainsi d'affecter 10 000 € pour l'année 2022, sachant que les premières années du projet seront dédiées aux diagnostics et études de programmation avec la structure choisie pour gérer ce lieu. Le montant total de l'AP est de 402 000 euros.

Et je vous propose également d'autoriser la sollicitation de tous les partenaires financiers possibles.

MME FOURE : Y a-t-il des observations ? Oui. Allez-y, Madame DELATTRE.

MME DELATTRE : Merci, Madame le Maire.

Nos interrogations sont grandes sur ce sujet. Nous savons que la Cité éducative est un label qui dure 3 ans. Ici, vous parlez d'investir plus de 402 000 euros sur un lieu dont le label n'est pas garanti et dont le projet n'est pas encore vraiment dessiné. Peut-être qu'un autre endroit aurait pu servir de lieu d'expérimentation avant de se lancer dans les grands travaux pour des projets tâtonnants ?

De plus, le quartier dans lequel se développe la Cité éducative est déjà doté d'une vie associative très active, d'un centre culturel métropolitain, d'un centre d'animation jeunesse. Bref, beaucoup de choses sont mises en place. C'est très bien et nécessaire.

Mais il existe d'autres quartiers prioritaires dans la ville qui ne bénéficient pas de toutes ces opportunités. Nous pensons particulièrement au quartier Sud-Est : Condorcet, Victorine Autier, La Salamandre, Pierre Rollin, dont la vie associative repose essentiellement sur la bonne volonté de ses habitants.

Le collège Guy Mareschal, malgré l'énergie déployée par l'équipe éducative pour attirer les élèves, souffre d'un manque d'attractivité, si bien qu'il a risqué la fermeture il y a maintenant quelques années de cela, et les autres établissements du secteur mériteraient également que l'on puisse s'y intéresser davantage.

Le quartier d'Étouvie, souvent considéré comme à part de la ville d'Amiens et dont le collège et les écoles font partie intégrante de la vie du quartier, nécessiterait peut-être plus d'investissement quant à son ouverture sur la ville et vie culturelle et sportive de la cité.

Ainsi, on pourrait penser que l'argent investi dans ce projet de tiers lieu aurait pu être mieux réparti entre les quartiers de la ville.

MME FOURE : Hélène BOUCHEZ.

MME BOUCHEZ : Oui. Alors donc, je vais vous répondre sur la Cité éducative. Bon, vous savez que c'est un dispositif donc mis en place par l'État. Le secteur Nord a été labellisé depuis 2019. Il a été prolongé jusqu'à fin 2023. Et ça a vocation bien sûr à faire travailler tous les acteurs de la communauté éducative.

Vous avez raison quand vous dites que sur le secteur Nord il y a énormément d'associations, de tissu associatif, mais le but, c'est de faire travailler les collèges, les lycées, les écoles, les parents et tous ces acteurs de la communauté éducative. Ce tiers lieu aurait pour vocation à pouvoir réunir justement tous ces acteurs de la communauté éducative de façon à travailler ensemble, d'échanger. Donc c'est vraiment un tiers lieu qui a pour... C'est un lieu ressource en fait. C'est peut-être le mot « tiers lieu » qui ne vous convient pas. C'est un lieu ressource qui va permettre le travail de tous ces acteurs. Donc ça, c'est une chose.

Vous avez parlé du secteur Étouvie. Vous avez raison, mais vous n'êtes pas sans avoir qu'il a été aussi labellisé en 2022 Cité éducative.

Et puis les autres quartiers n'ont pas été labellisés, mais ce n'est pas pour autant que dans le cadre de la politique de la ville et que dans le cadre des associations, on y participe fortement.

MME FOURE : Benoît MERCUZOT.

M. MERCUZOT : Oui. Deux petites remarques, si vous le permettez. On parle bien là d'une opération d'investissement. Je souhaite simplement rapporter le montant de l'opération globale de 400 000 € par rapport au mètre carré d'un équipement qui de toute façon nous appartient, d'accord, qui est de 200 m². Donc, quand on fait le rapport, au fond, c'est un investissement qu'on fait sur notre propre patrimoine qui de toute façon restera et sera utile.

Et puis je ne peux m'empêcher de souligner, mais peut-être que vous devriez, enfin vous pourriez en tout cas vous concerter avec votre voisine sur l'appréciation quant au quartier Nord et de la pluralité des équipements parce que j'ai cru comprendre il y a quelques instants que votre voisine considèrerait qu'en matière sportive, les équipements sur le quartier Nord, c'était quand même à peine suffisant. Et puis vous dites que sur le quartier Nord il y a déjà énormément de choses et qu'on pourrait investir ailleurs. Voilà, c'était juste par souci de... enfin comment dire... je ne trouve pas le mot. Mais enfin bref voilà, ça me plaisait de relever ça.

MME FOURE : On a compris. On a compris. Oui. C'est pour taquiner en effet. On peut passer au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mme NOUAOUR et M. BAÏS, Mmes BECKER, THÉROUIN, MM. PRADAT, BARA, DÉCAVÉ, VOULMINOT se sont abstenus.

Mmes DESBUREAUX et DELATTRE n'ont pas pris part au vote.

24 - ENFANTS SCOLARISÉS HORS DE LA COMMUNE DE RÉSIDENCE. FORFAIT COMMUNAL. ANNÉE 2021-2022.

MME BOUCHEZ : Lorsqu'un élève est scolarisé dans une commune autre que celle de sa résidence, un mécanisme de répartition des dépenses de fonctionnement se met en place entre les deux collectivités concernées.

Ce principe est appliqué à la ville d'Amiens depuis l'année scolaire 2011/2012 hors communes d'Amiens Métropole pour lesquelles une gratuité réciproque est instaurée depuis 1996.

Donc, je vous propose d'approuver ce forfait communal à hauteur de :

- 1 460,49 € pour un enfant scolarisé en classe maternelle... je suis désolée parce que le...

MME FOURE : En classe maternelle publique.

MME BOUCHEZ : Oui. Je suis désolée, mais comme ça a sauté. Voilà ! Donc, classe maternelle publique. Et de 644,16 € pour un enfant scolarisé en classe élémentaire publique.

MME FOURE : Merci. Chaque année, on vote une telle délibération qui a pour objectif aussi d'éviter qu'on ne participe à la désertification du monde rural, puisqu'on applique la loi naturellement. Pas d'observation(s) ?

ADOpte A L'UNANIMITE

25 - DON DE SURPLUS DE COMPOSANTES DE REPAS A L'ASSOCIATION BANQUE ALIMENTAIRE DE LA SOMME. CONVENTION.

MME BOUCHEZ : Dans le cadre de sa politique de développement durable et de lutte contre le gaspillage alimentaire, la cuisine centrale de la ville d'Amiens souhaite donner à titre gracieux à La Banque Alimentaire de la Somme, ses excédents issus de sa production, qu'il s'agisse de préparations, de denrées alimentaires brutes ou de produits industriels préemballés, en tenant compte bien sûr des textes en vigueur en matière de législation alimentaire pour la fourniture d'excédents alimentaires.

Un partenariat similaire était déjà engagé avec l'association Les restaurants du Cœur et la Société Protectrice Picarde des Animaux.

Je vous propose donc d'approuver et d'autoriser Madame le Maire à signer la convention à conclure avec la Banque Alimentaire de la Somme.

MME FOURE : Y a-t-il des observations ? Madame NOUAOUR.

MME NOUAOUR : Ce point est pour moi l'occasion de féliciter l'immense travail réalisé par les banques alimentaires et tout particulièrement celles de notre région. Certains connaissent ma mobilisation contre le gaspillage alimentaire et la précarité. C'est tout le sens de mon

engagement notamment au sein du Marché Solidaire Amiénois. C'est un grand coup de chapeau que je tire à la Banque Alimentaire 80, à ses responsables et ses bénévoles. Sans eux combien de familles précaires connaîtraient des conditions d'existence encore plus dégradées ?

Mais les difficultés quotidiennes de nombre de familles nous enjoignent à en faire encore plus en faveur des plus démunis. Les partenariats de ce type doivent se multiplier pour répondre aux besoins d'une part croissante de la population. Force est de constater que si ce genre d'initiative va dans le bon sens, c'est encore trop peu. Merci.

MME FOURE : Mais en tout cas, ça va dans le bon sens et ça va aussi dans le sens de la lutte contre le gaspillage, ce qui n'est pas non plus inutile. On peut passer au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

26 - RESTAURANTS DU CŒUR DE LA SOMME. MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DE L'ÉTOILE SITUÉE 2 RUE DES TANNEURS. BAIL PRECAIRE.

M. DESCOMBES : Afin d'accueillir ses bénéficiaires dans les meilleures conditions sanitaires possibles, je vous propose de renouveler la mise à disposition de la salle de l'Etoile située au 2, rue des Tanneurs auprès de l'association Les Restaurants du Cœur de la Somme pour une durée de 6 mois à compter du 1^{er} avril 2022. L'hébergement est provisoire et est consenti à titre gracieux, qualifié d'avantage en nature.

MME FOURE : Pas d'observation(s) ?

ADOpte A L'UNANIMITE

27 - VIE ASSOCIATIVE. SUBVENTIONS. ANNEE 2022. CONVENTIONS.

M. DESCOMBES : Dans le cadre de l'enveloppe dédiée aux subventions de porteurs de projets d'appui à la vie associative et aux solidarités de proximité, je vous propose, en 2022, de soutenir les actions suivantes qui concernent notamment la promotion du bénévolat et l'animation territoriale :

- Pour une subvention de fonctionnement pour France Bénévolat Somme à hauteur de 2 500 €, qui est un montant identique à l'année antérieure,
- Pour un projet « les dégourdis » porté par France Bénévolat Somme pour un montant de 800 € et qui est également un montant similaire à l'année 2021,
- Pour un projet « Animation des espaces partagés de la Résidence intergénérationnelle Jean Moulin » porté par Les Francas de la Somme pour un montant de 6 000 €, montant identique à l'année dernière,
- Et pour un nouveau projet « Animation de la Pléiade » porté par l'UFOLEP pour un montant de 10 000 €.

MME FOURE : Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas, alors on passe au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

28.1 - VŒU RELATIF A L'ABSENTEISME DES ADJOINTS AUX MAIRES EN COMMISSIONS.

MME FOURE : Donc, j'ai reçu un vœu et on commence par ce vœu proposé par les élus du groupe Amiens au Cœur. C'est Monsieur DESCHAMPS ?

M. DESCHAMPS : Oui.

MME FOURE : Vous avez la parole.

M. DESCHAMPS : Alors, l'éloignement des Français de la vie politique se creuse année après année. La défiance qu'ils ont envers leurs élus est un des facteurs qui marque cet éloignement et qui fait progresser l'abstention et la montée des extrêmes.

Le présentéisme est un service obligatoire à rendre aux élus minoritaires et aux électeurs. Il doit faire partie d'une série de mesures servant la démocratie et rendant encore plus légitimes les résultats des élections.

L'exemple amiénois est un reflet d'une réalité nationale, où de nombreux adjoints ne respectent pas leur engagement d'élu. Ils se sont inscrits sur des listes candidates aux élections municipales, en sachant le travail que cela représenterait en cas de victoire. Mais une fois nommés adjoints, et une fois inscrits de leur propre chef dans des commissions, ils sont bien trop nombreux à y être régulièrement absents.

Cela a deux conséquences.

D'abord, les élus des groupes d'oppositions ne peuvent pas rentrer dans le fond des sujets lors de ces commissions de travail qui précèdent les conseils. Les conseillers municipaux délégués aux adjoints sont parfois présents, pas tout le temps, mais disposent rarement du même niveau de connaissance des dossiers que leur adjoint. Trop souvent, c'est l'administration qui doit répondre à un élu minoritaire, à la place de l'adjoint absent ou à la place du conseiller délégué. Quand les questions sont politiques, l'administration ne peut pas répondre et les élus d'opposition restent sans réponse.

Deuxièmement, les électeurs sont aussi lésés, car ils se retrouvent avec des adjoints qui ne respectent pas leur contrat d'adjoint.

Afin d'exercer les mandats qui nous sont confiés par les électeurs, les élus du conseil municipal d'Amiens proposent aux députés de voter une loi portant sur le présentéisme des élus locaux, et particulièrement celui des adjoints aux maires. Cette loi se traduirait par des pénalités sur les indemnités de fonction des adjoints en absentéisme chronique.

Les élus du conseil municipal d'Amiens, sur proposition du groupe minoritaire Amiens au Cœur, proposent que des pénalités sur les indemnités interviennent sous le seuil de 50 % de présence. Les parts d'indemnités retenues seraient alors réinjectées dans le budget du Centre Communal d'Action Sociale.

Un vote contre ce vœu de la part de chaque élu de cette assemblée serait sans aucun doute considéré par les Amiénois comme une grande preuve de mépris à l'égard des élus d'opposition et surtout à leur égard. Il entérinerait le fait que vous acceptez, nominativement et en votre for

intérieur, que des adjoints soient en absentéisme chronique, qu'ils ne respectent pas leurs engagements d'élus. Il entérinerait le fait que vous ferez partie, individuellement, de ceux qui creusent le fossé béant entre les élus et les électeurs. Que vous ferez désormais publiquement partie d'une liste d'élus qui font grimper les extrêmes et l'abstention. Que vous ferez partie d'élus qui se complaisent dans ce système où l'engagement et le présentéisme sont artificiellement exacerbés pendant les campagnes électorales, mais bien moins pendant l'exercice des mandats.

Un vote pour ce vœu de la part de chaque élu de cette assemblée serait considéré comme une avancée de la démocratie et comme une volonté de mieux pratiquer nos fonctions d'élus locaux.

Si vous décidiez de ne pas prendre part au vote, ce que vous avez déjà fait, nous considérerions alors que vous ne votez pas pour, et que vous êtes donc contre ce vœu. Ce serait une pirouette peu habile et lâche.

Madame le Maire, si vous étiez amenée à faire rejeter ce soir ce vœu par votre majorité, considérant, par exemple, que dans sa forme il n'appartient pas à un conseil municipal de faire cette proposition, nous vous proposons alors d'inscrire cette règle dans le règlement intérieur de la ville d'Amiens. Vous en avez le pouvoir, avec quasi-effet immédiat.

Messieurs et Mesdames, chers collègues, les élus des groupes minoritaires comme du groupe majoritaire, êtes-vous favorables à ce vœu visant à pénaliser l'absentéisme chronique des adjoints ne respectant pas leur engagement d'élus locaux ?

Nous avons joint en pièce jointe le tableau de présentéisme de tous les élus qui se sont inscrits de leur propre chef en début de mandat et vous en avez eu connaissance dans le vœu qui a été joint.

MME FOURE : Je note, avant d'aller sur le fond, que la question qui est posée à la fin ne correspond pas à la question posée dans le cadre de votre vœu puisqu'en effet à la fin vous indiquez : « Êtes-vous favorable à ce vœu visant à pénaliser l'absentéisme chronique des adjoints ne respectant pas leur engagement d'élus locaux ? » alors que dans le corps du vœu vous visiez l'absentéisme dans les commissions. Je tiens à le préciser.

M. DESCHAMPS : Alors, c'est bien celui que je vise.

MME FOURE : C'est moi qui parle, Monsieur DESCHAMPS, et ce n'est plus vous. Je suis désolée. Et si vous voulez la parole, vous la redemandez et je vous la redonnerai le cas échéant après être intervenue sur le fond.

Alors, Monsieur le Conseiller Municipal d'opposition,

À la lecture de votre vœu, j'ai été extrêmement surprise par votre proposition de faire voter une loi par les députés à l'Assemblée nationale, concernant la présence des adjoints au maire dans les commissions municipales.

J'ai cru au départ à une mauvaise plaisanterie de votre part, mais la période des poissons d'avril étant terminée, j'ai tout de même pris le temps de lire votre argumentaire qui, je dois le dire, manque cruellement d'honnêteté et de sérieux.

Tout d'abord, je vous avoue être vraiment stupéfaite par votre manque d'honnêteté au sujet de l'absentéisme des élus dans les commissions. Vous avez l'audace de présenter ce vœu, alors

que vous-même vous êtes loin d'être exemplaire en matière de présence. Je pourrais presque annoncer que vous avez brillé par votre absence lorsque vous étiez mon adjoint de 2014 à 2020.

À l'époque, vous siégiez dans la commission urbanisme et votre taux de présence était de 50 % en 2014, 11 % en 2015, 50 % en 2016, 13 % en 2017, 13 % en 2018, 11 % en 2019. Votre présence dans cette commission s'établit donc à 22 % sur la durée du mandat.

En 2021, là encore, vous avez été absent dans la moitié des conseils d'administration du CCAS. Une instance pourtant importante qui instruit les demandes d'aide sociale des Amiénois en difficulté. Permettez-moi de souligner votre piètre performance, à l'inverse de celle de Caroline BOHAIN, Véronique CLECH, Thomas LHERMITTE et Evelyne BECKER, qui furent présents à 100 % des conseils d'administration sur la même période.

Je précise aussi que pour la première fois, nous avons modifié notre règlement intérieur par l'instauration d'une pénalité en cas d'absences répétées des élus au conseil municipal.

Outre votre manque d'honnêteté, c'est aussi l'absence de sérieux qui caractérise votre démarche. Faire voter un vœu sur ce sujet dans cette instance n'est clairement pas à la hauteur des attentes d'un élu du conseil municipal.

Les Amiénois attendent mieux et méritent mieux que des chamailleries entre élus municipaux. Ne vous y trompez pas, ce sont bien vos chamailleries qui entretiennent le populisme, l'éloignement des Français de la vie politique, la montée de l'abstention et la progression des extrêmes.

Par ailleurs, face à la progression de la pauvreté et des inégalités, face au défi du changement climatique qui devient de plus en plus urgent à relever et face enfin aux nombreux projets que nous portons pour rendre notre ville toujours plus attractive, vous noterez que ces sujets représentent des enjeux sérieux sur lesquels notre conseil municipal doit intervenir pour apporter de vraies solutions concrètes aux Amiénois.

Ce soir, je constate que nous n'avons absolument pas les mêmes priorités sur l'avenir de notre ville.

J'observe que la distribution des bons et des mauvais points aux élus des différents groupes de notre conseil municipal relève de votre priorité et c'est votre droit.

Les miennes se situent, par exemple, dans les actions du Pacte pour le Bien-Vivre qui aideront de nombreux Amiénois en difficulté à boucler leurs fins de mois, grâce aux aides facultatives du CCAS, grâce au Jardin Solidaire de Saint-Maurice qui permettra de mieux les nourrir ou encore, grâce aux animations seniors qui luttent contre l'isolement.

À l'inverse de vous, nos priorités sont aussi portées en direction de la réussite éducative de nos jeunes Amiénois, ou encore vers nos concitoyens victimes des discriminations de toutes sortes ou encore des Amiénoises victimes de violences.

Nos priorités, nous les dirigeons aussi vers la transition écologique, en aidant les habitants qui éprouvent des difficultés à chauffer leur logement ou encore vers ceux qui demandent une aide pour rénover leur habitat.

Enfin, en matière d'attractivité, là encore nos priorités sont « sérieuses », elles sont affichées avec la candidature d'Amiens Capitale Européenne de la Culture et par l'accueil de nouvelles entreprises sur notre territoire.

Bref, vous l'avez compris, nous voulons redonner espoir et confiance aux Amiénois, dans un contexte national que nous savons tendu, favorable aux divisions et à la défiance.

Avec la présentation de votre vœu, accompagné d'une mise en scène théâtrale sur vos réseaux sociaux, vous espérez tirer profit d'une éventuelle colère des Amiénois envers leurs élus municipaux. Il s'agit là de la même méthode de travail que celle employée par l'extrême droite.

En agissant ainsi, je vous le dis, aucun de nos groupes politiques n'en sortira vainqueur. Ni même le vôtre. Soyez-en sûr.

Avec tous les arguments que je viens d'énumérer, je vous propose donc de voter contre le vœu déposé par Amiens au Cœur.

Y a-t-il d'autres observations ? Pascal RIFFLART.

M. RIFFLART : Oui. Je vois que le terme d'extrême droite a fait réagir Philippe THÉVENIAUD. Pourtant il n'était pas cité, mais enfin bon. Je voulais dire à Renaud DESCHAMPS que, bon, alors, je vais pardonner sa jeunesse, mais vous savez, quand on dresse une liste avec des noms et qu'on la jette comme ça aux chiens, il en reste toujours quelque chose et toujours ça se retournera contre celui qui a fait cette liste.

MME FOURE : C'est Monsieur VOULMINOT qui a demandé la parole.

M. VOULMINOT : Oui, bonsoir. Vœu très ennuyant et très ennuyeux. Mais c'est évident et c'était dans le programme d'Amiens c'est l'tien qu'on pense qu'une réforme, une rénovation de la vie politique passe aussi par une posture des élus, par une façon de faire, par des rémunérations d'indemnités peut-être moindres, par un non-cumul des mandats ou par une non-succession de mandats, voilà. Je pense que ces sujets-là sont quand même super importants.

Bon, n'est pas Fouquier-Tinville qui veut, même s'il est Picard, et oui, je trouve que là, c'est le petit bout de la lorgnette le plus polémique, celui qui vient peut-être ternir ou qui cherche à ternir le travail des élus municipaux.

Et puis, c'est peut-être parce que j'ai grandi comme ça, je n'aime ni les attendus ni les supposés que fait le groupe Amiens au Cœur sur « si vous ». Je suis libre de mon vote en conscience et vous n'avez pas, Monsieur DESCHAMPS, à supposer des raisons de mon vote, auquel nous ne prendrons pas part parce qu'enfin on ne va pas prendre part au vote.

C'est un long débat, surtout avec les injonctions ou les occaz que Monsieur DESCHAMPS disait qu'on était peut-être même... enfin on risquait des choses qui étaient difficiles quoi ! Mais donc on ne prend pas part au vote.

Je ne savais pas qu'un conseil municipal était une tribune électorale. Là, on voit que Monsieur DESCHAMPS en profite aussi énormément. D'autres en font, mais voilà, là, il y a quelque chose qui ressort de l'atavisme voire de l'œdipien.

MME FOURE : Ça, c'est dit ! Et ce n'est pas moi qui l'ai dit. La parole est à Philippe THÉVENIAUD.

M. THEVENIAUD : Oui. Merci, Madame le Maire. J'ai été mis en cause. Je voudrais qu'à un moment on me trouve une position, une position extrême que j'ai pu prendre dans ma vie. J'ai combattu des extrêmes pour l'emploi, etc., je me suis pris des coups. Mais une position extrême chez moi, il faut en trouver une. Ça fait 30 ans que j'ai des responsabilités publiques. Il faudra trouver, Monsieur RIFFLART.

Deuxièmement, moi, je ne prendrai pas part au vote. Déjà, je ne me sens pas concerné parce que je reverse, je le signale, 50 % de mes indemnités du conseil municipal et d'élu métropolitain à des associations amiénoises. Moi, j'ai toujours estimé que des élus ne tiennent pas leur engagement par rapport au millefeuille. J'estime que dans notre pays il y a trop d'élus. Ça, je vous le dis carrément, au conseil d'Amiens Métropole, à la ville d'Amiens. Il y a le conseil départemental qu'on devait supprimer, il existe toujours. On rajoute toujours des couches, des couches et le millefeuille est toujours là. Donc moi, je dis : soyons courageux, il faut réformer ce pays et il faut réduire ce millefeuille pour faire des économies et montrer l'exemple. Vous pouvez verser des indemnités aux associations amiénoises qui en ont bien besoin. Merci.

MME FOURE : D'autres observations ? Monsieur DESCHAMPS.

M. DESCHAMPS : Bien ! Madame FOURÉ, la meute est lâchée ! La meute qui ne supporte pas d'être bousculée, et je m'y attendais. Évidemment ! Je savais bien que ça ne vous ferait pas plaisir ce vœu. Je le savais bien !

Madame FOURÉ, vous êtes décevante dans votre réponse. Vous me décevez sur deux points.

Le premier, c'est que je m'attendais à une botte de Nevers de votre part, un scud venu de derrière les fagots auquel je ne me serais pas attendu et qui m'aurait anéanti, un contre-feu qui aurait permis de vous écarter du vrai sujet et de dévier l'attention pour éviter celui qui est au cœur de ce vœu : l'absentéisme de vos adjoints en fonction.

Le deuxième point qui me déçoit, c'est que vous me prenez encore pour un lapin de 6 semaines, pour un perdreau de l'année. Vous imaginez bien que je vous ai vue venir à des kilomètres avec votre réponse. Je suis bien entendu aussi allé vérifier et calculer mon taux de présence et celui des autres adjoints dans le mandat 2014/2020 et il s'avère que j'étais très présent et que vos chiffres sont faux. Il s'avère que ces chiffres de 2014 à 2020 démontrent aussi que sur vos 16 adjoints, j'étais un des plus assidus, pour ne pas dire le plus assidu, et qu'à chaque fois qu'un vœu était porté sur ma délégation, j'étais présent pour l'expliquer aux élus des groupes minoritaires. À cette époque-là, déjà, je vous alertai sur le taux de présence des adjoints de notre majorité et vous ne fîtes rien.

Dans votre réponse, pour tenter de détourner le regard des taux de présence actuels de sept de vos adjoints, vous regardez dans le rétroviseur en faisant de la politique politicienne, en essayant de contre-attaquer, en essayant de faire un faux feu pour détourner le regard. J'aurais apprécié, Brigitte FOURÉ, un autre type de réponse de votre part. Les Amiénois aussi auraient sans doute apprécié une autre réponse de votre part.

Vous auriez pu, par exemple, reconnaître un dysfonctionnement et dire que désormais vous veillerez à leur présence plus assidue. Vous savez, faire un mea culpa, c'est souvent glorieux. Les électeurs pardonnent aisément quand on reconnaît ses fautes, mais vous avez choisi une autre posture. Vous avez choisi la contre-attaque. Vous avez choisi de cautionner que certains de vos adjoints soient à 0 présence sur 40 commissions depuis le début du mandat ! 0 sur 40 !

Vous avez aussi cautionné et dit que vous préférez que certains de vos adjoints privilégient le terrain à la présence en commission, comme si c'était fromage ou dessert, à leur guise.

Avec ce rejet de vœu, vous devrez justifier trois choses.

Vous devrez justifier que vous cautionnez que vos adjoints ne respectent pas leurs engagements de devoir rendre des comptes sur leurs dossiers aux élus de la minorité en commission.

Avec ce rejet de vœu, vous devrez justifier que vous acceptez que des indemnités de presque 2 000 euros par mois ne leur imposent un devoir de présence en commission.

Avec ce rejet de vœu, vous devrez aussi justifier auprès des 3 500 agents municipaux que vous n'appliquez pas à vos adjoints les mêmes règles que celles que vous leur imposez en les pénalisant, en pénalisant leur absence et en rognant sur la part variable de leur régime indemnitaire. Je vous rappelle que depuis 2018, à votre initiative, au-delà d'un délai de carence de 14 jours continus ou discontinus sur une année glissante, le montant de leur régime indemnitaire est réduit de 1/60 par jour d'absence. Sont touchés les agents en maladie ordinaire, longue maladie et maladie longue durée. Sont touchés des salariés de catégories B et C qui perçoivent bien moins que 2 000 euros par mois.

Enfin, vous qualifiez mes propos de populistes et démagogiques. J'ai remarqué que ce n'est pas la première fois que vous le faites quand vous êtes prise la main dans le pot de confiture, quand vous êtes prise à défaut. Vous savez, être populiste, j'ai regardé précisément, c'est, selon le Larousse, « s'adresser aux classes populaires en fondant ses propos sur la critique du système, de ses représentants ». Vous adresser aux classes populaires. C'est honteux de s'adresser aux classes populaires ? J'ai la prétention de m'adresser à tous les Amiénois, Madame le Maire. Là encore, vous vous trompez. Je m'adresse à tout le monde en montrant les dysfonctionnements de ce conseil. C'est aussi ça mon rôle de conseiller municipal. Ce n'est pas de taper bêtement sur des dysfonctionnements. C'est d'expliquer qu'il y a des choses qui ne fonctionnent pas, de vous les dire en off le plus longtemps possible et au moment où ce off ne fonctionne plus parce que je vous ai alertée souvent sur ce point-là, c'est de mettre la chose publique.

En conclusion, que vous votiez ou pas ce vœu, à la rigueur peu importe, ce n'est pas l'essentiel. Ce qui est important, c'est le fond du message. Ce qui est important, c'est que le message que j'ai voulu faire passer ce soir soit passé et que nous puissions désormais avoir des adjoints présents en commission. C'est là l'essentiel.

MME FOURE : C'est tout ? Quelques éléments de réponse.

Tout d'abord, pour vous dire qu'il est impossible qu'un élu totalise 0 présence sur 40 puisque depuis le début de ce mandat il n'y a pas eu 40 commissions. Il n'y a pas eu 40 fois la même commission. Il y en a au plus 16 sur la totalité de ce mandat. Donc, vous voyez, erreur de votre part ou mensonge, je laisse le choix à chacun.

Je voudrais vous préciser que je n'ai pas voulu répondre sur le fond à votre attaque en règle contre les adjoints parce que je pense que c'était du dépit de votre part et que par conséquent c'était inutile de vous répondre sur le fond.

Je voulais simplement préciser que quand on dit que j'ai la main dans le pot de confiture, ça, pour moi, c'est inacceptable, et je vais vous demander de retirer cette phrase du propos que vous avez tenu.

M. DESCHAMPS : Madame le Maire, je retire ces propos si vous retirez les propos que vous dites régulièrement selon lesquels j'ai des comportements de Front National. Ça, vous le faites très souvent. Je vous demande aussi de retirer ces propos et je retirerai les miens.

MME FOURE : Je n'ai jamais... D'abord, ça n'a rien à voir, et je n'ai jamais dit que vous teniez des propos du Front National. Jamais ! Jamais une seule fois.

M. DESCHAMPS : Vous avez dit...

MME FOURE : Jamais !

M. DESCHAMPS : D'extrémiste, de Front National et, il y a à peu près un an ou 6 mois, vous m'avez comparé à Éric ZEMMOUR.

MME FOURE : Non mais...

M. DESCHAMPS : Mais quoi ? Vous l'avez dit !

MME FOURE : Si vous vous sentez... si vous vous sentez visé... attendez... permettez, permettez, on revient...

M. DESCHAMPS : S'il vous plaît.

MME FOURE : Aux propos sur le fond. Je voulais ensuite préciser : moi, j'attends donc que vous retiriez, sinon j'engage une action en justice contre vous pour...

M. DESCHAMPS : Alors, je sais que vous êtes...

MME FOURE : Non, non, attendez, c'est moi qui ai la parole ! Vous répondrez après si vous voulez. Mais je ne peux pas accepter qu'on mette en doute mon honnêteté et donc je ne peux pas accepter qu'on parle de moi en disant que j'ai mis la main dans le pot de confiture. Tout le monde sait ce que ça veut dire, donc je vous demande de retirer cette formule qui est une formule qui a un sens extrêmement précis.

Monsieur MELNISANCOT.

M. MELNISANCOT : Oui, s'il vous plaît. Il y a quelques mois, vous nous avez comparés à ZEMMOUR. Le mot « populiste » ne me convient pas du tout. Je suis fils d'émigrés espagnols, résistants amiénois et commerçants, et si vous redites ces mots-là, également, moi, je quitte l'assemblée.

MME FOURE : Le sujet, Monsieur...

M. MELNISANCOT : Ça ne me ressemble pas.

MME FOURE : Monsieur MELNISANCOT, le sujet n'est pas le même. Entre traiter quelqu'un de populiste parce qu'il met en... il utilise des méthodes...

M. MELNISANCOT : Si. Pour moi, c'est une attaque personnelle.

MME FOURE : Attendez, c'est moi qui ai la parole. Permettez. Dans cette enceinte, on continue à se respecter les uns les autres quelles que soient les éventuelles divergences que l'on a. Donc, je vous demande de retirer la formule « mettre la main dans le pot de confiture » qui veut dire être malhonnête et commettre des actes qui tombent sous le coup de la loi pénale. C'est très précis. « Populiste », que je sache, ne tombe pas sous le coup de la loi pénale. Donc, je vous demande de retirer la formule « elle met la main dans le pot de confiture ».

M. DESCHAMPS : Madame le Maire, je retire cette formule parce que je vous sais capable de me mettre une deuxième fois en justice, donc je le retire.

MME FOURE : Merci ! Ceci est dit.

M. THEVENIAUD : Madame le Maire...

MME FOURE : Je continue. Je continue mon propos...

M. THEVENIAUD : Je vous rappelle que...

MME FOURE : Je continue mon propos.

M. THEVENIAUD : Je vous rappelle que vous étiez au CNI...

MME FOURE : Je continue mon propos.

M. THEVENIAUD : C'est un parti d'extrême droite, Madame le Maire. Vous étiez...

MME FOURE : Je continue mon propos.

M. THEVENIAUD : Vous étiez candidate du CNI.

MME FOURE : Que j'ai quitté en 1993, bien avant les éléments dont vous parlez et justement à cause de cela.

Je reprends mon propos parce que je veux quand même poursuivre.

Donc, je vous disais, Monsieur le Conseiller Municipal d'opposition, que je n'avais pas voulu répondre sur le fond tellement je trouvais que c'était ridicule.

Je voulais encore préciser qu'on a bien compris, depuis le début de ce mandat, que vous souhaitez attribuer les bons et les mauvais points. Donc, on a parfaitement compris votre démarche. On a parfaitement compris que ce que vous vouliez faire, c'était exclusivement de la forme et de la communication. C'est la raison pour laquelle vous avez d'ores et déjà mis sur les réseaux sociaux un certain nombre d'éléments. Et ces agents que vous prétendez défendre, vous allez aussi maintenant les filmer contre leur gré dans les services dans lesquels ils travaillent ? Ce n'est pas choquant cela aussi ?

Enfin, quoi qu'il en soit, quoi qu'il en soit, moi, je vous redis que les bons et les mauvais points, on ne vous a pas attendu pour les donner. Vous vous sentez probablement une âme de donneur de leçons, c'est votre problème. Peut-être, comme l'a dit Monsieur VOULMINOT tout à l'heure, faudrait-il vous psychanalyser, mais c'est la question... enfin, je ne la pose pas, c'était

sous-entendu dans ce que vous avez dit, Monsieur VOULMINOT, je vous... j'ai interprété vos propos, pardon. Quoi qu'il en soit, moi, je reste sur cette position.

Je trouve que ce vœu est indigne parce qu'il tend à démontrer que l'absence à des commissions de travail du conseil municipal serait essentielle alors qu'à chaque fois qu'un élu n'est pas présent à une commission de travail, il y a toujours un autre élu ou l'administration qui peut répondre aux questions légitimes de l'opposition. Et d'ailleurs, vous ne vous privez pas pour les poser aussi, ces questions, lors des rencontres mensuelles que nous avons avant chaque conseil municipal.

Donc, c'est la raison pour laquelle je vous propose de voter contre ce vœu.

REJETE

Observations :

M. DESCHAMPS, Mme VAGNIEZ (pouvoir à M. DESCHAMPS) Mme BELLINA et M. METAY ont voté pour.

Mmes BECKER, THÉROUIN, MM., BARA, DÉCAVÉ, VOULMINOT, Mmes DESBUREAUX, DELATTRE, NOUAOUR et M. BAÏS n'ont pas pris part au vote.

M. THEVENIAUD n'a pas pris part au vote.

Mme DELAHOUSSE et M. PRADAT ont quitté la séance à 20H44, Mme DELETRE et M. MELNISANCOT ont quitté la séance à 20 h 53 et n'ont donc pas pris part au vote

Mme FOURÉ, M. GEST, Mme SAVARIEGO, M. DE JENLIS, Mmes LAVALLARD, VERRIER, M. BIENAIMÉ, M. DÈCLE, Mme RODINGER, M. LORIC, Mme BOUCHEZ, M. RIFFLART, Mme BEN MOKHTAR, M. DOREZ, Mme DEVAUX, M. DUFLLOT, Mme HAMADI, M. MERCUZOT, Mme CLECH, M. DOMISE, Mme DERIVERY, M. JARDÉ, Mme LE CLERCQ, MM. STENGEL, FOUCAULT, Mmes GALLIOT, BRUNEL, M. LHERMITTE, Mme BOHAIN, M. RIFFIOD, , M. BEAUVARLET, Mme MAKDASSI, M. DESCOMBES, Mme DEVÈZE, MM. HECQUET, M. SAVREUX (pouvoir à M. GEST), Mme ROY (pouvoir à Mme RODINGER) ont voté contre.

MME FOURE : Je vous remercie et ce point, comme tous les autres, nous l'assumons totalement parce que nous, nous cherchons à être responsables et nous, ce qui nous intéresse, ce sont les dossiers qui importent pour les Amiénois et qui permettent d'avancer sur les sujets les plus importants et ceux qui touchent la vie quotidienne des Amiénois et ceux qui préparent leur avenir.

28.2 - QUESTION ORALE RELATIVE A L'EXPRESSION DES GROUPES MINORITAIRES.

MME FOURE : Je passe maintenant la parole... On passe aux questions orales, donc je passe la parole à je ne sais qui du groupe Amiens au Cœur pour la question sur l'expression des groupes minoritaires. C'est Monsieur DESCHAMPS lui-même ? Non. Qui est-ce ? Personne ne le présente ? Si ! Pardon. Je n'avais pas vu. Excusez-moi, Madame. Je n'avais pas vu votre main se lever. Allez-y, Madame BELLINA.

MME BELLINA : Madame le Maire,

Les magistrats du Conseil d'État ont précisé début mai 2022, après plusieurs d'années d'incertitude juridique que, je cite :

« Il résulte de l'article L.2121-27-1 du code général des collectivités territoriales qu'un espace doit être réservé à l'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale, dans toute publication comportant des informations générales sur les réalisations et sur la gestion du conseil municipal, y compris sur le site Internet de la Mairie. »

Le petit rectangle bleu dont disposent les élus minoritaires de temps en temps dans le JDA n'est plus suffisant aux yeux de la loi.

Nous vous demandons donc dès à présent de vous mettre en conformité avec la loi, de mettre à l'ordre du jour du conseil municipal de juin la modification du règlement Intérieur. Nous profitons par ailleurs de la présence du président d'Amiens Métropole dans l'assemblée pour faire la même demande à son niveau.

Nous vous demandons aussi un espace régulier d'expression sur les comptes Facebook et Instagram d'Amiens Métropole et ville d'Amiens, puisqu'ils font partie... aussi état d'« informations générales sur les réalisations du conseil municipal ».

Un refus traduirait votre volonté affirmée de limiter la visibilité des prises de position des élus minoritaires et de conserver l'exclusivité de l'expression municipale sur Internet et les réseaux sociaux. Or, nous vous rappelons que vous n'avez pas été élue par tous les Amiénois et loin de là. Un refus de votre part nous amènerait à saisir le Tribunal Administratif. Nous estimons qu'il serait dommage d'en arriver là.

MME FOURE : Alors, vous faites part d'une demande de modification du règlement intérieur du conseil municipal, en ses dispositions relatives à l'expression des groupes politiques.

Je rappelle que le règlement précise, je cite : « Les groupes politiques du conseil municipal bénéficient, au sein du support d'information municipale diffusé par la ville d'Amiens et du site Internet de la collectivité, d'un droit à l'expression, selon les modalités décrites au présent article. Un espace d'expression leur est réservé dans chaque numéro du magazine suivant la tenue d'un conseil municipal. La parution sur Internet est concomitante. Cet espace d'expression est partagé équitablement entre les groupes politiques d'opposition, le groupe majoritaire. » Fin de citation.

Dès lors que des informations sont diffusées sur les réalisations et la gestion du conseil municipal, les groupes politiques d'opposition ont un espace d'expression correspondant. En l'occurrence, ces espaces sont aménagés dans le magazine JDA comme sur le site Internet de la collectivité amiens.fr.

Les publications sur supports numériques sont identiques à celles parues dans le bulletin papier, et les groupes d'opposition n'ont dans ce cas pas droit à plus d'expression.

En revanche, la page Facebook de la commune n'est alimentée que par des informations pratiques à l'attention de la population, ce qui n'ouvre pas de droit à des espaces d'expression supplémentaires.

Enfin, le réseau Instagram n'est pas assimilé à un support de communication d'information générale.

Le règlement prévoit donc des modalités conformes aux exigences de l'article L2121-27-1 du code général des collectivités territoriales et de la jurisprudence.

**28.3 - QUESTION ORALE RELATIVE AUX VIOLENCES SEXUELLES ET SEXISTES
DANS LES MILIEUX DE LA NUIT.**

MME FOURE : Je passe maintenant la parole pour la troisième question, pour la deuxième question orale, pardon, relative aux violences sexuelles et sexistes dans les milieux de la nuit, à ? Alors, c'est Madame DESBUREAUX.

MME DESBUREAUX : Oui. Merci, Madame la Maire.

Après deux années de fermeture quasi complète, les milieux festifs nocturnes ont rouvert. Ce qui devait être une célébration du retour à la vie sociale s'avère parfois être une source de violences sexistes et sexuelles. Vous n'êtes pas sans ignorer les affaires de piqûres mystérieuses, mais également la mobilisation de collectifs féministes sous le nouveau mot-dièse ou hashtag « Balancetonbar ».

Sur Amiens, le compte Instagram de ce collectif a relevé plusieurs comportements scandaleux, de clients comme d'acteurs du milieu de la nuit. Aussi, si les jeunes femmes concernées prennent la parole, que certains gérants de bar s'avouent sensibles et cherchent des solutions, il nous semble que la municipalité est restée assez muette à ce propos. Pourtant, Amiens a mis en place une charte de la vie nocturne en 2019. Or, après sa relecture, aucun article ne prévoit la prévention, ni même la simple vigilance contre les potentielles violences pouvant avoir lieu dans les cadres festifs.

Madame la Maire, comptez-vous agir spécifiquement sur les violences faites aux femmes dans les lieux festifs et mettre autour de la table les différents acteurs et actrices de ces lieux afin de tenter d'éradiquer ces violences ? Je vous remercie.

MME FOURE : Alors, je passe la parole à Hubert DE JENLIS, puis Nedjma BEN MOKHTAR pour une réponse à deux voix.

M. DE JENLIS : Écoutez, je vous remercie parce que vous attirez à juste titre notre attention sur les violences à connotations sexistes et sexuelles qui peuvent survenir la nuit à Amiens et dans les lieux festifs.

Alors, peut-être n'avons-nous pas été assez communicants sur les actions que nous avons menées. Elles sont pourtant nombreuses, que ce soit au niveau de la délégation de Nedjma relative à l'égalité entre les femmes et les hommes, à la lutte contre les discriminations et à l'aide aux victimes, et celle qui m'a été confiée relative à la tranquillité de la ville, aux libertés publiques et aux préventions pour laquelle je vais vous présenter nos plans d'actions.

Notre plan d'actions s'articule autour de trois grands axes :

Le premier est la mise en place de moyens de prévention des violences faites aux femmes dans les lieux festifs.

Le deuxième axe, c'est la mise autour de la table des acteurs et actrices de ces lieux pour tenter d'éradiquer ce phénomène.

Et enfin, le troisième axe est la création d'une brigade de soirée au sein de la police municipale d'Amiens.

Premier axe, donc la prévention des violences faites aux femmes dans les lieux festifs.

Dans le cadre de la Charte de Vie Nocturne signée en 2019, que vous avez mentionnée, la ville d'Amiens a mis en place un partenariat avec les commerçants du quartier Saint-Leu, l'université, les associations étudiantes, l'association LE MAIL, et divers partenaires institutionnels pour sensibiliser et accompagner les usagers des quartiers festifs.

Des actions de prévention sont régulièrement menées sur des thématiques telles que :

- la consommation d'alcool et de produits psychotropes qui fragilisent la majorité des victimes recensées,
- la nécessité d'une consommation responsable et organisée,
- la prévention des violences sexistes et sexuelles.

Les médiateurs de la ville d'Amiens sont dédiés exclusivement un soir par semaine au quartier Saint-Leu et notre service prévention est présent à chaque soirée festive sur le domaine public. Cela a par exemple permis, en début d'année scolaire, de venir en aide à une jeune femme victime d'attouchements et d'en faire interpellé l'auteur.

Par ailleurs, au travers de la Charte de la Ville Nocturne, nous avons pu promouvoir des dispositifs intéressants comme le dispositif ANGELA, présenté chaque année aux commerçants et aux établissements qui organisent des concerts, je pense notamment à la Lune des Pirates, et qui le mettent en place.

Nous accordons également une grande place à nos rencontres avec des étudiants à l'UPJV pour évoquer les bonnes pratiques en cas d'agression ou tentative d'agression et y évoquer les rumeurs ou réalités véhiculées par les réseaux sociaux avec tout ce que cela comporte de bénéfique et de négatif.

Des affiches et autres objets de prévention financés par la ville ou nos partenaires sont distribués durant les soirées ou lors des présentations des dispositifs ; il s'agit notamment d'alarmes anti-agression, protège-verres et gobelets.

Pour préparer la période estivale, une action de terrain sera menée en juin sur quatre soirées, durant lesquelles les médiateurs, accompagnés par des éducateurs de l'association LE MAIL et des étudiants, iront à la rencontre des usagers pour lutter contre les idées reçues et promouvoir la fête en sécurité.

Concernant le deuxième axe, la mise autour de la table des acteurs et actrices de la vie nocturne à Amiens.

Dans le cadre de la Charte de Vie Nocturne, un comité de pilotage composé des représentants de la Mairie (élus, policiers municipaux et techniciens), de la préfecture, de la Police Nationale, du parquet d'Amiens, des représentants des commerçants, des associations étudiantes, des comités de quartier et toujours de l'association LE MAIL, se réunit toutes les 5 semaines en moyenne. Les sujets préoccupants du moment y sont inscrits à l'ordre du jour, tout comme les faits marquants.

Ces dernières semaines, certaines de ces réunions ont été marquées par la venue de professionnels, conviés pour travailler sur la thématique des violences sexistes et sexuelles. Ainsi, par exemple, l'UPJV représentée par sa vice-présidente en charge de la santé et la directrice du service santé, le Procureur de la République Adjoint, le DDSP et l'ensemble des

membres qui composent le comité de pilotage ont pu faire un état des lieux de la situation pour permettre la mise en place d'actions adaptées (sensibilisation, prévention, communication auprès des commerçants et étudiants, présence policière, signalements et accompagnement des victimes).

Un médecin du CHU sera présent à la prochaine réunion, le 2 juin, pour évoquer plus spécifiquement avec les membres composant le comité les risques liés aux drogues comme le GHB.

Enfin, sur le troisième axe, la création d'une brigade de soirée au sein de la police municipale.

La mutualisation des policiers municipaux a permis la création d'une brigade de soirée de 16 agents travaillant jusqu'à deux heures du matin en lien avec les services de police nationale et notre brigade de nuit qui débute son activité à 21 heures.

Ce renfort d'effectifs sur cette tranche horaire nous permet de mieux répondre aux demandes des administrés sur ces créneaux sensibles et d'assurer une plus grande présence policière à Saint-Leu notamment en fin de semaine le soir. Cette présence dissuasive a pour vocation de prévenir certains débordements, de renforcer le sentiment de sécurité et d'augmenter notre potentiel d'intervention. Ces effectifs sont sensibilisés aux différents faits qui surviennent sur leurs lieux d'intervention et concourent à la prévention notamment des violences qui pourraient être réalisées à l'encontre de la gent féminine.

Voilà les éléments que je tenais à porter à votre connaissance.

Je vous remercie de votre écoute et, comme annoncé, je laisse la parole, avec la permission de Madame le Maire bien sûr, à Nedjma qui va vous détailler les actions qu'elle mène au sein de sa délégation.

MME BEN MOKHTAR : Merci Hubert, merci Madame le Maire.

Comme l'a clairement présenté mon collègue, la problématique des violences sexistes et sexuelles est l'affaire de tous. À chacun de s'en emparer. Et comme vous avez su l'apprécier, dans les responsabilités qui incombent à Hubert DE JENLIS, tout est mis en œuvre dans notre ville pour remédier à ce fléau dans le contexte particulier des soirées festives. De même, de manière transversale et dans nos responsabilités respectives, chacun de mes collègues milite contre les violences intrafamiliales, sexistes et sexuelles et lutte contre les discriminations.

Concernant la délégation à ma charge et dans le respect des priorités impulsées par Madame le Maire, des actions sont mises en place à l'échelle du territoire amiénois pour sensibiliser activement sur le sujet des violences et encourager une participation citoyenne active. Pour ce faire, en étroite collaboration avec les différents services de la collectivité et les partenaires institutionnels et associatifs, nous agissons sans relâche pour permettre à tout un chacun d'accéder au moyen d'éradiquer ce phénomène.

Il y a, d'une part, l'Espace Citoyenneté qui est un lieu ressource en termes de prévention, d'information et d'accompagnement grâce, entre autres, aux permanences hebdomadaires de professionnels du droit. Il concourt également à la dynamique du territoire en apportant notamment son soutien financier aux associations qui œuvrent dans le champ des trois axes stratégiques de la délégation.

Plus précisément, en 2021, des subventions ont été accordées aux associations pour leurs actions de prévention et d'accompagnement sur la thématique des violences sexistes et sexuelles : l'association GAS qui a mené une action autour du harcèlement de rue et le CIDFF qui a mené une action de prévention auprès de lycéens.

Concernant l'accompagnement, le CIDFF a tenu des permanences juridiques. C'est ce qui se fait de manière récurrente. Le CDAD aussi, qui apporte aussi un conseil lors de permanences juridiques.

Et enfin, AGENA que l'on a soutenue pour les deux dispositifs : le Téléphone Grave Danger et le Bracelet Anti Rapprochement.

Voilà, ça, ce sont les exemples que je voulais vous citer.

D'autre part, nous avons créé en 2021 les « jeudis citoyenneté », conférences conçues pour être un lieu d'échanges sur des sujets d'actualité mais aussi pour faire découvrir ou redécouvrir ceux qui font vivre notre territoire.

La conférence du 24 février dernier, intitulée, « violences faites aux femmes, en parler pour agir » a permis de partager, avec la population, des informations essentielles sur le sujet. En présence du Procureur de la République et de la Police Nationale, des professionnels, incontournables sur notre territoire, ont témoigné de leur engagement auprès de la population, en termes de prévention et de soutien. Par ailleurs, cette conférence a eu la particularité de mettre en lumière l'investissement des habitants par l'annonce de l'association lauréate du concours d'affiches sur le thème des violences intrafamiliales. Cet outil de communication annoncera, dans toute la ville, la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, le 25 novembre prochain.

Enfin, à venir, la création et l'animation de l'Observatoire Amiénois des Discriminations, outil qui sera mis au service de la population. Ses principes seront, entre autres, d'opérer une veille collective, active et continue, avec des acteurs institutionnels, sociaux, municipaux et associatifs du territoire amiénois. Le but étant d'agir comme force de propositions pour améliorer, renforcer, développer et innover pour un bien vivre ensemble et ce, en réponse aux attentes des habitants. Ses objectifs seront d'élargir le dialogue avec la population, pour prévenir, sensibiliser, informer et promouvoir sur les dispositifs qui sont en lien avec les thématiques de la délégation.

Le sujet des violences fera partie intégrante de nos préoccupations pour alimenter notre culture de l'égalité, car les comportements sexistes et les violences sexuelles sont un fait de société qui s'appuie, souvent, sur des stéréotypes de genre.

Plus globalement, depuis de nombreuses années, la ville d'Amiens s'est engagée dans le Protocole Départemental de lutte contre les Violences Sexistes et Sexuelles qui s'appuie sur les préconisations du 5^e plan interministériel de mobilisation et de lutte contre toutes les violences faites aux femmes.

Il a pour objectif de renforcer la complémentarité des interventions à travers des actions de prévention, de prise en charge des victimes et de traitement de la violence, d'accompagnement et d'accueil d'urgence, d'hébergement et d'accès au logement social des victimes. Une attention particulière est portée à la lutte contre la récidive, à travers la responsabilisation des auteurs et des actions de prévention et de communication auprès du grand public et des jeunes en particulier.

Pour conclure mon propos, la violence nous concerne tous, sans discrimination aucune. Elle n'a pas de critères d'âge, de sexe, de couleur de peau, d'origine culturelle ou de catégorie socioprofessionnelle.... Rien ne lui fait peur et, sans permission aucune, elle bouscule nos vies sans ménagement !

Lutter contre les violences sexistes et sexuelles est donc une démarche qui ne peut réussir sans une volonté collective d'y participer. C'est pourquoi, nous comptons poursuivre et œuvrer dans ce sens, conjointement, avec tous les partenaires institutionnels, sociaux et associatifs pour aider à mieux comprendre et agir, pour mieux soutenir et accompagner et enfin pour mieux protéger. Merci.

MME FOURE : Merci beaucoup.

Permettez-moi de dire que je regrette qu'un groupe d'opposition ait jugé si peu important ce sujet qu'il soit parti en cours de route. Je trouve ça vraiment assez peu respectueux et ça démontre à l'évidence l'importance qui est attachée à la forme et à la communication et en aucun cas au fond et aux vrais sujets qui doivent nous occuper et qui intéressent toutes les Amiénoises et tous les Amiénois. J'en profite pour dire que je tiens à disposition de qui voudra la présence des élus et notamment de l'élu d'opposition qui a fait tout un cirque sur les absences des actuels adjoints. Je tiens à disposition bien sûr les PV des commissions qui se sont tenues durant tout le mandat précédent, puisque c'est l'administration qui tient ces PV et en aucun cas les élus.

28.4 - QUESTION ORALE SUR L'ABSENCE D'IMPLICATION DE LA VILLE D'AMIENS DANS LE « CONTRAT DE VILLE CLIMATIQUE » SOUTENU PAR L'UNION EUROPEENNE.

MME FOURE : La question orale suivante porte sur l'absence d'implication de la ville d'Amiens dans le contrat de ville climatique. Elle est présentée par le groupe Amiens C'est L'Tien et donc Madame THÉROUIN.

MME THEROUIN : Merci, Madame la Maire. Alors, nous avons parlé tout à l'heure du changement climatique dans les cimetières, donc je continue dans la lancée puisque c'est des sujets hautement importants, c'est...

MME FOURE : Bien sûr !

MME THEROUIN : Je vais vous parler de la survie de notre espèce et de la planète, donc c'est un peu moins palpitant sans doute que les tableaux Excel sur la présence dans les conseils et commissions.

Donc, on s'étonne qu'après l'adoption par votre majorité du pacte de la transition écologique, nous n'avons pas trouvé Amiens parmi les villes qui ont été sélectionnées par l'Union Européenne pour la mise en place du « contrat de ville climatique » qui va donner des moyens justement aux territoires pour intervenir, et également dans le dispositif des « villes neutres pour le climat », villes qui sont dites alors « intelligentes » et qui accompagne les villes pour tendre vers la fameuse neutralité carbone qui est obligatoire d'ici pour 2030.

Alors, en France, il y a Angers, ville dirigée par la droite, je le dis en passant, Bordeaux, Dijon, Grenoble, Lyon, Nantes et Marseille qui vont bénéficier d'un soutien financier. Ce n'est pas juste une labellisation, ce n'est pas juste de la communication. Il y a un soutien financier de l'Europe pour cette mise en réseau.

Et l'Union Européenne a pris même acte d'autres villes qui ont été candidates en leur donnant également des moyens et qui auront un accompagnement, donc vous avez la liste sous les yeux, donc je vous l'épargne, puisqu'on a déjà beaucoup de collègues qui ont quitté la salle, donc j'accélère.

Devons-nous rappeler que les villes sont principalement celles qui produisent les gaz à effet de serre ? On en parlait tout à l'heure en début de séance avec l'intervention sur le Pôle Métropolitain, donc Amiens n'y échappe pas.

Donc, on s'étonne, puisque vous adorez les labels qui permettent de bien communiquer, les classements divers et variés : pourquoi nous n'avons pas porté notre candidature et quand est-ce que, accessoirement, la ville d'Amiens déclarera enfin l'urgence écologique et climatique ?

MME FOURE : Je passe la parole à Bruno BIENAIMÉ pour la réponse.

M. BIENAIME : Merci, Madame le Maire.

Alors, nous avons bien évidemment étudié le contrat de ville climatique qui prévoit une neutralité carbone pour 2030, mais comme nous sommes des gens responsables et sérieux, il ne nous a pas paru possible d'atteindre cet objectif sans trouver de très importantes autres recettes en plus des fonds européens espérés.

Je vous rappelle qu'à Amiens nous sommes dans une ambition d'autonomie énergétique pour 2050.

Les leviers de ce contrat sont les mêmes que les nôtres, mais avec des investissements qui se comptent en milliards.

Prenons l'exemple de la ville de Marseille qui a obtenu 2 milliards par l'État pour les modes de transport ou 650 millions d'euros de l'État pour un plan de rénovation urbaine.

Nous n'avons pas le PIB par habitant et la richesse fiscale de Lyon, Nantes, Angers ou Bordeaux.

Une question : souhaitez-vous augmenter les impôts des Amiénois ?

Nous n'avons pas la mobilisation massive des moyens de l'État, comme cela a eu lieu à Marseille, même si nous arrivons régulièrement à décrocher un label ou un grand projet national à la régulière avec notre détermination et surtout nos atouts.

Nous avons bien évidemment étudié ce contrat de ville, comme je vous le disais, climat, comme nous avons étudié la possibilité de candidater pour la Capitale verte européenne en 2024.

Bref, ce serait un mauvais service à rendre à notre territoire que de prétendre faire en 8 ans ce qui en mérite 20 ou 30. Ne confondons pas vitesse et précipitation.

Bref, rien d'autre que ce que nous faisons à notre échelle, notre rythme avec nos moyens et surtout avec les Amiénois. Quand on est en responsabilité dans un contexte d'incertitude, notre devoir est de prendre la route la plus sûre en tenant compte de nos priorités, de nos besoins, de nos capacités, de nos ressources pour arriver à bon port et non d'accélérer en klaxonnant alors que le mur est en vue. Bien entendu, on peut sauter sur sa chaise comme un cabri en criant : « Urgence, urgence, il ne nous reste que 3 ans ! ».

Nous avons prouvé, ces deux dernières années, par nos investissements en cours et à venir, par nos actions en cours et à venir, qu'Amiens est certainement l'une des villes françaises les plus dynamiques et responsables en termes de transition écologique.

MME FOURE : Merci, Bruno.

28.5 - QUESTION ORALE SUR LE VELO A AMIENS.

MME FOURE : La dernière question orale a été déposée par le groupe Social Eco Citoyen. Elle porte sur le vélo. C'est Monsieur BAÏS. Allez-y.

M. BAÏS : Merci, Madame le Maire, mes chers collègues.

À Amiens, la pratique du vélo fut longtemps difficile mais les choses avancent.

L'essor du vélo s'observe facilement lorsqu'on parcourt la ville. On croise de plus en plus de parents qui osent faire du vélo sur la chaussée avec leurs enfants. Il faut donc encore pousser les investissements pour éviter que le manque d'infrastructures ne freine la pratique du vélo.

Parce qu'en effet, la ville a tout intérêt à favoriser cette pratique : réduction du trafic et des embouteillages, diminution de la pollution de l'air, accès plus facile aux commerces du centre-ville, etc.

C'est un fait : dans les grandes villes, comme Amiens, seulement un quart des clients des petits et moyens commerces viennent en voiture et cette part se réduit d'autant plus que l'on approche de l'hyper centre.

C'est sur cette thématique du vélo que nous aimerions plus de précisions :

- Quel sera votre positionnement, en tant qu'élus municipaux, sur les trottinettes en libre-service ? Ou comptez-vous plutôt défendre un usage du vélo auprès d'Amiens Métropole ?
- Et comment envisagez-vous l'avenir des Vélam, dont les stations sont principalement près du centre-ville ? Et ne croyez-vous pas que ce serait dans l'intérêt de la ville que de défendre son développement, notamment pour le tourisme ?

Merci.

MME FOURE : Bruno BIENAIMÉ a la parole pour la réponse.

M. BIENAIME : Merci, Madame le Maire.

Vous saluez l'engagement et les résultats de la municipalité en faveur du développement du vélo. Merci ! Merci vraiment !

Qu'il s'agisse de trottinette ou de vélo, votre question porte sur la place des locations de courte durée, dite libre-service, dans l'offre de mobilité amiénoise.

L'usage des trottinettes se développe en centre-ville et nous y sommes ouverts autant qu'attentifs. Elles peuvent cependant créer des nuisances, voire quelques situations de danger en raison de leur forte capacité d'accélération.

Nous allons renforcer la signalisation incitant vélos et trottinettes à rouler au pas sur la piétonisation en la complétant d'un marquage au sol.

Certaines villes expérimentent la location de trottinettes avec remisage sur station virtuelle et limitation de la vitesse par GPS. Aucun système d'accrochage n'est encore proposé et les contrats restent de courte durée, alors que nous souhaitons qu'une offre de véhicules en libre-service puisse garantir le niveau de service et les tarifs sur plusieurs années.

Bref, les services de location de trottinettes sont en pleine évolution et notre exigence est à la mesure de notre intérêt.

Parlons maintenant du Vélam. Lors de sa création en 2008, c'était l'un des premiers systèmes français de vélos en libre-service avec stations et ce service contribue depuis bientôt 15 ans au développement des usages cyclables. Le contrat sera renouvelé fin 2023 et nous préparons donc le devenir de ce service avec un constat et une conviction.

Notre constat, c'est que la fréquentation du Vélam chute malgré les améliorations, promotions et extensions réalisées ces dernières années. Le remarquable succès des locations longue durée, Buscyclette, capte évidemment une part importante des usages. L'équipement 100 % mécanique et la concentration des stations en centre-ville constituent également des limites.

Notre conviction, c'est que malgré ces limites actuelles, le modèle de libre-service peut encore jouer un rôle dans notre quotidien et que cela mérite d'être défendu à condition de renouveler un modèle plus agile, plus innovant représentant une part importante des besoins et couvrant mieux le territoire. Nous y travaillons en lien étroit avec ville et métropole et ne manquerons pas de partager cette réflexion le moment venu avec les partenaires de la mobilité et l'ensemble de nos concitoyens.

MME FOURE : Merci, Bruno. Nous avons terminé ainsi notre séance. Donc, je lève la séance et vous donne rendez-vous le jeudi 23 juin à 18 heures. Bonne soirée à tous !

La séance est levée à 21 h 22.

Madame le Maire,



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "B. Fouré", is written over the logo.

Brigitte FOURÉ